

Séance de la soirée du 23 avril 2008

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 M. JEAN BURTON, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**SUR LE PLAN DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 23 avril 2008, 19 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

LES AMIS DE LA MONTAGNE

SYLVIE GUILBAULT, JEAN-FRANÇOIS HALLÉ 2

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

ANDRÉ PORLIER 17

LUC FERRANDEZ..... 27

JEAN-YVES BOURDAGES..... 41

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

MICHEL ROSE, ANDRÉ TANGUAY..... 45

CRESCENT ROSLYN-CIRCLE ROAD RESIDENTIAL, SUN YOUTH ET
INFINI THEATRE FOR PERFORMING ARTS

MICHAEL SHAFTER..... 59

COMITÉ POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE DE L'ÎLE DES SŒURS

NINA GOULD..... 68

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, Mesdames et Messieurs ! Si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer. Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique organisée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

10 Nous entreprenons la deuxième phase de la consultation publique, cette phase qui est dédiée à l'audition des points de vue, des commentaires, des suggestions que les participants à l'audience voudront bien nous faire et, par notre intermédiaire, par la suite aux représentants de la Ville de Montréal.

15 Alors si vous me le permettez, je vais vous présenter les gens qui m'accompagnent. Alors à ma droite, Jean Burton qui est commissaire ad hoc à l'Office et qui est membre de cette commission. À ma gauche, Louis Dériger, aussi commissaire ad hoc à l'Office et membre de cette commission. J'ai ici à ma droite Marie-France LeBlanc. Marie-France LeBlanc est l'analyste de l'Office qui est affectée à la commission.

20 Et ce soir, nous avons donc, qui prendra l'enregistrement de nos échanges, madame Lise Maisonneuve. Donc ça me donne l'occasion de vous dire en même temps que nos échanges seront enregistrés, qu'ils seront dactylographiés et, par la suite, déposés sur le site Internet de l'Office comme c'est la pratique normale quelques jours après la séance. Au son, ce soir, monsieur François Bérard et, à l'accueil, si jamais vous voulez avoir accès à toute la documentation qui porte sur la consultation en cours, vous pouvez demander à nos deux personnes-ressources Nhat Tan Le et Lazar Aguiar.

30 Dans le coin gauche de la salle, monsieur Luc Doray que plusieurs d'entre vous connaissez. Alors donc, c'est le secrétaire général de l'Office. Monsieur Doray est là aussi pour répondre à vos questions et vous diriger dans l'accès à la documentation, si vous le souhaitez.

35 Alors nous devons entendre comme premier intervenant les gens du Conseil régional de l'environnement de Montréal mais je crois qu'ils ne sont pas arrivés. Alors donc, si monsieur Ferrandez est là? Ce soir, si vous n'avez pas eu l'occasion de consulter le site Internet, il y a plusieurs personnes qui vont présenter leur point de vue. On a sept ou huit interventions prévues pour ce soir. Voilà ! On vous espérait, monsieur Ferrandez. Les gens du Conseil régional de l'environnement ne sont pas là. Si vous n'avez pas d'objection, on va vous entendre tout de suite.

40 **M. LUC FERRANDEZ :**

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui voudrait passer avant moi? Parce que ma pauvre vieille

mère est supposée venir pour voir la présentation puis elle n'est pas arrivée.

45 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, on peut entendre Les Amis de la montagne si Les Amis sont prêts? Madame Guilbault, êtes-vous prête?

50 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

Bien sûr. On va casser la glace.

LA PRÉSIDENTE :

55

Bonsoir, Madame Guilbault ! Monsieur Hallé, bonsoir ! Donc on dispose d'un vingt, vingt-cinq minutes avec vous. À vous de voir comment vous souhaitez présenter votre mémoire. Nous, on a des questions pour vous. Donc, si on pouvait garder un peu de temps pour échanger.

60

Mme SYLVIE GUILBAULT :

65

On vous a fait parvenir notre document aujourd'hui de façon complète. On s'excuse de ne pas l'avoir fait plus tôt, mais je vous dirais qu'il a été réfléchi et j'espère qu'il reflète bien notre position.

70

Alors d'entrée de jeu, sans prendre beaucoup de temps pour présenter notre organisme, Les Amis de la montagne est un organisme sans but lucratif indépendant qui a été fondé en 1986 et qui a pour mission la protection et la mise en valeur du Mont-Royal par l'engagement de la communauté et l'éducation à l'environnement.

75

Alors comme je disais, Les Amis ont été fondés en 86 par la communauté et, depuis 2005, Les Amis ont fusionné leur activité à un autre organisme sans but lucratif qui s'appelle le Centre de la montagne qui avait été fondé en 1981. Donc en somme, les deux organismes ont une expertise de plus de vingt-cinq ans sur le mont Royal.

80

Dans l'histoire des Amis au moment où ils ont été créés, à la fin des années 80, Les Amis ont été impliqués dans tout le processus de consultation, concertation et de plan de mise en valeur. Donc, ça a été une étape importante dans l'histoire de la montagne, qui a été suivie d'une étape plus décevante parce qu'il y a eu un désengagement par rapport aux réalisations du plan de 1992, et Les Amis ont maintenu une démarche demandant à la Ville et espérant réunir les propriétaires institutionnels autour d'une démarche de concertation à nouveau, ce qui nous a amenés dans les étapes importantes au Sommet de Montréal en 2002.

85

Et qui a donné lieu à certains consensus, dont la création d'une Table de concertation, d'un mécanisme de concertation à nouveau, un territoire élargi et protégé, donc élargi plus large que le site du patrimoine qui était sur la propriété de la Ville de Montréal à l'époque, et également un statut particulier de reconnaissance par le gouvernement du Québec.

90

Donc, le statut a été octroyé en 2003, et c'est grâce à l'initiative des Amis et d'autres organismes de protection du patrimoine que cette reconnaissance a été donnée, et on en est très fiers, et également la Table de concertation donc qui a été mise sur pied en 2005 par la Ville de Montréal.

95

Alors la présentation de notre mémoire, nous vous l'avons déposée en deux parties. Le mémoire ou en fait toute la documentation qui a été remise est vraiment très importante, et nous avons choisi dans notre mémoire de vraiment faire le point sur des éléments qui nous apparaissent fondamentaux dans toute cette démarche.

100

Et en deuxième partie donc, on a touché plus en détail les aspects du plan que nous ne vous présenterons pas ici ce soir à moins que vous ayez des questions particulières, mais mon collègue, Jean-François Hallé, qui est également responsable des dossiers et le forum public aux Amis, va toucher le point plus particulier du projet du Collège Brébeuf dans cette deuxième partie de notre présentation.

105

Donc la position générale des Amis par rapport au plan qui a été déposé par la Ville de Montréal est de dire que le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal déposé rassemble une somme importante de travail et pose un diagnostic qui est juste sur l'état de la montagne et ses divers patrimoines, ainsi que sur les principaux enjeux et problèmes qu'on retrouve présentement sur le mont Royal.

110

Cependant, selon nous, le document a certaines lacunes, particulièrement sur d'entrée de jeu la vision d'ensemble. Alors en 1992, il y avait une vision d'ensemble pour le mont Royal, on parlait des trois sommets. Alors c'était une nouvelle approche. On parlait d'unifier les trois sommets de la montagne et d'intégrer chacun des propriétaires dans une vision commune de la montagne.

115

Le document que nous avons présentement entre les mains, le document de 2008, manque l'expression de cette vision. Alors vers quoi cette vision qui va donner des balises pour les interventions futures? Donc, présentement cette vision n'est pas clairement exprimée dans le document.

120

Aussi dans les lacunes, ce qu'on mentionne, c'est que le document présenté se limite essentiellement au territoire de l'arrondissement historique et naturel qui a été décrété

125

130 par le gouvernement. Et ce qu'on dit, c'est que le territoire, la montagne comme telle est beaucoup plus large et le document qui est un produit de la Ville et de la Table de concertation aurait pu dépasser les limites de cet arrondissement ou de ses limites administratives.

135 Également dans les lacunes, on parle, comme on a mentionné, d'une actualisation du concept des trois sommets et une vision qui orienterait les objectifs et déterminerait les priorités d'action. Également, ce qui manque au document, c'est les garanties de la réalisation et du suivi des intentions annoncées.

140 Et finalement de façon plus fondamentale pour Les Amis, parce que Les Amis de la montagne sont nés d'une volonté de la communauté et continuent un engagement qui date de plus de cent cinquante ans, de l'engagement des citoyens pour protéger leur montagne, et ce qu'on remarque dans le document, c'est qu'il n'y a pas d'expression claire de la participation des citoyens dans toute cette démarche future de mise en œuvre du plan de protection actuellement que nous avons entre les mains.

145 Donc, considérant toute la démarche qui a été faite depuis de nombreuses années, les résultats, les consensus qui ont été faits au Sommet de 2002 de mettre en place une structure de concertation et d'avoir une démarche transparente et de participation, on remarque que le plan actuel a écarté, enfin ne mentionne pas les intentions, ces intentions de la Ville par rapport à cette participation citoyenne.

150 Alors rapidement, je pourrais juste plutôt que d'aller dans le détail de chacun vous dire les recommandations qui ressortent de notre mémoire par rapport au territoire. C'est que les villes et les arrondissements démontrent leur volonté de préserver le patrimoine de la montagne au-delà des exigences ministérielles actuelles.

155 Concernant la vision : que la Table de concertation fasse l'exercice de préciser le concept qui serait porteur d'une vision globale et qui orienterait le plan de protection pour les années futures.

160 Quant au plan d'action, c'est que la Ville, en collaboration avec la Table de concertation, établisse rapidement un plan d'action identifiant les priorités d'action des budgets, des échéanciers, ainsi que les personnes responsables de la réalisation du plan.

165 Concernant le pérennité de la Table, et ça c'est un élément important qui avait fait consensus également au Sommet de 2002, c'est que la Table de concertation soit inscrite dans la charte de la Ville pour en assurer la pérennité, que son rôle devienne central dans tous les aspects de protection et de mise en valeur du mont Royal.

Les priorités que devrait se donner la Table, c'est que la Table puisse participer à l'élaboration des priorités de ce plan d'action et puisse travailler à un plan d'action annuel et

170 triennal pour assurer la réalisation à moyen et long termes.

Nous recommandons également que la Table reçoive annuellement un rapport des réalisations du plan, également du bilan financier lié à ce plan.

175 Septième recommandation. C'est que les membres de la Table soient invités à profiter du lieu privilégié qu'est la Table de concertation pour s'informer et échanger sur leurs projets, sur leurs besoins, sur leurs préoccupations en regard de la protection et de la mise en valeur du mont Royal.

180 Finalement, la dernière recommandation, et non la moindre parce qu'elle touche le Pacte patrimonial qui est un élément important du cadre de gestion du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, c'est que l'élaboration du Pacte patrimonial et les accords de développement qui en découleront devraient être réalisés dans un esprit d'ouverture et de transparence pour inclure toutes les parties prenantes au processus et permettre une
185 bonification des projets en amont.

Parce qu'actuellement, ce qu'on peut voir, ce qu'on a pu constater dans le Pacte patrimonial, ce sont davantage des discussions, des échanges, des négociations qui se font entre la Ville et les institutions, et les projets de développement des institutions sont vraiment
190 centraux dans toute la démarche de protection. Et on a pu observer à plusieurs occasions que quand toutes les parties prenantes sont invitées à discuter des projets, les projets s'en trouvent bonifiés.

195 Alors notre souhait est que le Pacte patrimonial puisse être ouvert à toutes les parties prenantes, donc le milieu associatif et les citoyens également dans la démarche de réalisation du Pacte patrimonial.

200 De façon plus spécifique, sur le cas particulier, on souhaitait parler du cas plus particulier du Collège Jean-de-Brébeuf, nous avons participé à la consultation qui a eu lieu le 9 avril dernier et je vais laisser la parole à mon collègue Jean-François qui y était.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

205 Alors dans la seconde partie du mémoire, on aborde des commentaires plus précis sur les régimes de protection et de mise en valeur qui sont proposés : sur l'accessibilité, sur l'objectif de promouvoir, faire connaître et sensibiliser la population et les propriétaires, le financement, la mise en place d'un cadre de gestion et, finalement, le projet de complexe sportif de Brébeuf. Et on trouvait que ce projet-là et ce qu'on avait à commenter à ce propos-là résumait bien notre position.

210 Alors on a été étonnés qu'une consultation publique sur un projet de développement

institutionnel se tienne à l'intérieur même des consultations sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Lors de la séance d'information du 9 avril dernier, on nous a expliqué que la consultation sur ce projet-là avait été intégrée pour éviter des délais qui pourraient être occasionnés au promoteur, notamment dans la recherche de subventions.

Lors de cette présentation, on a aussi appris que le projet n'en était qu'à l'étape de la volumétrie et que sa facture finale serait bien différente, mais que le projet ne ferait pas l'objet d'un examen ou d'une autre présentation publique ultérieure. Alors on a été déçus de ça. Puis l'approche de consultation choisie pose – le fait de l'intégrer dans celle sur le plan – pose un questionnement sur la valeur de la démarche et l'intérêt pour une réelle participation citoyenne en vue de la bonification du projet justement.

Évidemment, on avait l'impression qu'on consultait sur les règles qui permettaient ce projet-là en même temps qu'on consultait sur ce projet-là. Donc ça donnait aussi l'impression que les règles ne pouvaient pas être vraiment bonifiées par la consultation publique et qu'elles s'appliquaient déjà.

Le projet d'agrandissement, par contre, du Collège Jean-de-Brébeuf a eu l'intérêt d'illustrer bon nombre des mesures qui étaient comprises dans les régimes de protection qui sont en cours d'évaluation. Et la plupart des informations qui ont été diffusées ce soir-là auraient, à notre avis, mérité d'être présentées à la Table de concertation pour discussion. On a trouvé aussi que le projet en lui-même était acceptable mais qu'il n'était pas prêt pour un examen public final. On était vraiment dans la consultation en amont.

On a aussi pu constater que, par l'étude de ce projet, que le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, c'est un document qui est une bonne amorce mais dont l'application va faire surgir des questions et des éclairages nouveaux sur les protections proposées. On a appris ce soir-là qu'il y avait déjà une mesure de remplacement qui était avancée, notamment pour la biomasse, que les paysages étaient tenus en compte malgré que l'étude n'est pas complétée. On a appris ce genre de choses-là qui étaient quand même intéressantes et qui étaient nouvelles.

Alors, pour nous, il nous apparaît donc primordial que le mandat de la Table de concertation, tel que proposé dans le plan, aille au-delà de l'appréciation des réalisations. Les membres de la Table devraient pouvoir participer également aux discussions plus approfondies soulevées par l'application concrète des mesures et proposer des réajustements, le cas échéant. Donc, vraiment de pouvoir continuer à élaborer ce plan-là. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait le tour? Bon! Merci infiniment. Si vous voulez bien, c'est moi qui va

255 commencer avec une première question. Effectivement, dans votre mémoire, il y a plusieurs des recommandations, d'une part, mais aussi des constats que vous faites qui concernent la Table de concertation.

260 Est-ce que vous pourriez nous dire dans un premier temps comment vous voyez, quel est le statut de cette Table-là ou quel devrait être le statut de cette Table-là, d'après vous, et comparé par rapport à ce qui existe actuellement? Et quel devrait être la portée du mandat de la Table par rapport à ce qu'elle a actuellement, pour qu'on comprenne mieux ce que vous souhaitez.

265 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

Alors la Table actuellement, puis enfin jusqu'à présent, la Table a travaillé avec des groupes de travail sur la mise à jour du plan, ce qui est fait présentement. Ce qui est proposé dans le plan, c'est que, par la suite, la Table va recevoir une fois par année un rapport des réalisations. Donc, n'a pas un rôle actif dans la priorisation, dans l'évaluation des projets.

270 Ce que Les Amis ont fait valoir au Sommet du Mont-Royal en 2002 et ont fait valoir depuis, je vous dirais, la fin des années 86, sur un mécanisme de concertation, c'est cette idée de rassembler toutes les parties prenantes de la montagne, donc les grands propriétaires institutionnels, le milieu municipal, le milieu associatif qui représente les citoyens, la société civile, et de faire en sorte que ce regroupement de partenaires puisse poser un regard, une évaluation ensemble et chercher des solutions ensemble sur les projets et les problématiques, les enjeux de la montagne.

280 Donc, c'est vraiment d'avoir un groupe qui travaille en collégialité à améliorer des projets, à les planifier ensemble et à faire une évaluation pour faire une bonification des projets sur la montagne. Donc, aussi bien les projets publics que les projets institutionnels.

285 Jusqu'à présent, la Table de concertation – et ça a été un choix du Comité exécutif – n'a été saisie d'aucun des projets des propriétaires institutionnels sur la montagne. Jusqu'à présent, depuis près de vingt ans, Les Amis de la montagne ont joué ce rôle d'information et de discussion sur les grands projets. Alors très souvent au début des années, les propriétaires institutionnels sont venus à nos forums publics pour présenter leur projet, pour avoir une écoute, pour avoir une réaction – donc ça ne remplace pas la consultation publique – mais c'est pour pouvoir participer en amont avant la consultation publique à la bonification des projets.

290 Alors on croit vraiment que la Table, on souhaite, on voudrait, on continue à croire que la Table de concertation, avec toute l'expertise des propriétaires qui sont là, du milieu associatif, avec la compréhension et en plus l'expertise des professionnels de la Ville dans

295 les différents domaines, puisse faire en sorte qu'il y a un travail en amont qui est fait avant
une consultation publique, avant des décisions, pour bonifier les projets.

Donc c'est en gros le souhait ou enfin ce vers quoi on tend. Ce qui permettrait une
plus grande amélioration des projets mais également une transparence dans la démarche,
300 dans la réflexion, puis vraiment faire en sorte que la communauté élargie puisse participer à
ce projet collectif qui est de protéger et de mettre en valeur le Mont-Royal.

LA PRÉSIDENTE :

305 Alors juste pour comprendre jusqu'où ça pourrait aller. Est-ce que ça voudrait dire
que lorsqu'une institution – et j'en nomme aucune mais on peut imaginer n'importe laquelle –
a des besoins, par exemple, d'agrandissement, est-ce que dans votre esprit, ça implique
qu'elle vient informer, par exemple, les gens de la Table de ses intentions et qu'il y a
échange sur les projets. Et ça pourrait vouloir dire à l'inverse que, par exemple, lorsque Les
310 Amis ont des projets de sensibilisation ou d'intervention sur la montagne, ils amènent ça à la
Table et ils ouvrent à la discussion sur leurs projets et à l'intervention de l'ensemble des
participants à la Table? Vous leur demandez au fond jusqu'à quel point ces projets-là ne
pourraient pas être améliorés. Est-ce qu'on pense à quelque chose qui est de cette nature-
là?

315 Ou à ce qui peut exister, par exemple, ailleurs à Montréal. Je pense, par exemple,
pour mettre en œuvre la Stratégie de développement durable, la Direction de l'environnement
a développé une espèce de grande table de concertation qui, si je ne m'abuse, regroupe
près de quatre-vingts participants – je peux me tromper, parce que je vois monsieur Porlier
320 dans la salle, il va peut-être me corriger après – mais j'ai toujours eu l'impression qu'à cette
table de concertation là, chacun des partenaires qui avaient adhéré à des orientations
développées par la table, venaient dire comment ils avaient l'intention de respecter ces
orientations-là, et que c'était le cumul de toutes ces interventions qui faisait en sorte qu'on
évoluait dans la réalisation de la Stratégie de développement durable, et on pouvait se dire
325 les uns, les autres : « Bon, on n'avance pas assez vite. Qu'est-ce qu'on peut faire de plus?
Qu'est-ce qu'on peut faire de moins? »

Mais ça, c'est quand même différent d'une intervention concertée où les partenaires
acceptent jusqu'à un certain point d'informer puis, si je suis votre raisonnement, peut-être
330 même de soumettre. Alors jusqu'où vous allez dans la portée du mandat de la Table?

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Je vous dirais c'est probablement dans un monde idéal les deux.

335

LA PRÉSIDENTE :

Les deux quoi?

340 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

Les deux éléments que vous soulevez, les deux approches que vous soulevez. Je vous donnerais un exemple très concret. Dernièrement, il y a une des institutions qui s'est levée, qui a dit : « Nous, on a des besoins pour des résidences étudiantes et on ne sait pas d'abord où on pourrait en avoir sur la montagne. Est-ce qu'il y a des bâtiments qui sont libres? Est-ce qu'on doit construire? » C'est beaucoup plus complexe. Alors c'est une démarche qui pourrait se faire, de dire : « On travaille avec vous à trouver des solutions à. » Mais c'est sûr que l'institution est la première à chercher des solutions mais que, ensemble, on puisse trouver des solutions.

350 Ça a été fait il y a quelques années avec Les Amis, je vous dirais, avec l'Université McGill qui avait besoin de résidences étudiantes. Ils voulaient les construire derrière le stade. Ils ont dit : « On peut construire là. » Puis on a participé avec eux à chercher des solutions et finalement, ils ont acheté l'Hôtel Renaissance.

355 Donc, il y a des solutions, puis c'est de dire comment mettre à contribution l'intelligence, l'expérience de chacun pour essayer de trouver des réponses à des problèmes qui sont quand même assez complexes quand on touche à un territoire comme le mont Royal et quand on parle de développement de nos grandes institutions. Alors ça, c'est une démarche qui serait souhaitable.

360 Et l'autre approche que vous mentionnez, c'est une démarche, je vous dirais, de concertation qui est aussi souhaitable. Parce que chacun des propriétaires, si on regarde le Pacte patrimonial, prend certains engagements. Donc, c'est de faire en sorte qu'on peut travailler ensemble à réaliser ces engagements.

370 Je vous redonne un exemple. Par exemple, avec l'Université de Montréal, Les Amis de la montagne, depuis des années, on contribue à la renaturalisation de leur site. Donc nous, on va chercher de l'argent, on va chercher des bénévoles, puis eux, ils sont là avec leur personnel et on plante des arbres à des endroits décidés sur leur propriété. Donc il y a une forme de concertation où chacun avance ses objectifs mais ensemble.

375 Donc, c'est ce mariage à la fois d'aide mutuelle, d'aide mais aussi je dirais d'apprentissage. Parce que l'expérience d'une institution qui est mise, je vous dirais expliquée devant ses pairs, peut servir d'exemple à une autre institution. Donc cet échange d'information est également très important. Puis on a pu le voir, je vous dirais, au cours des trois dernières années, même s'il n'y a pas eu de projet présenté à la Table comme tel,

380 je pense que l'échange d'information qui s'est fait entre les propriétaires, le fait qu'ils se voient, le fait qu'ils se côtoient, je suis certaine que ça va aider dans le futur à des échanges et du travail concerté, mais ça doit être nourri et maintenu.

LA PRÉSIDENTE :

385 Sur la participation citoyenne, alors là non plus je ne suis pas certaine de vous suivre. Sur la Table, ça devient de plus en plus clair. Mais comment vous voyez la participation citoyenne dans la mesure où la Table est là – évidemment, ce n'est pas parce que la Table existe et que les gens qui sont assis autour de la Table discutent que, automatiquement, il faut prendre pour acquis que les Monsieur et Madame Tout-le-monde, les Montréalais pour qui le mont Royal est très important sont évacués des discussions – mais comment vous les voyez tout à coup intervenir et à quel moment? Ça prendrait quelle forme cette participation 390 citoyenne pour qu'elle puisse atteindre les objectifs que vous avez derrière la tête en mentionnant cet élément-là dans votre mémoire. Cette lacune-là dans votre mémoire.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

395 Sur la participation citoyenne, je dirais nous y croyons beaucoup, puis comme je vous disais, les forums publics. On tient depuis plus de vingt ans, à tous les mois, une fois par mois donc les dossiers d'actualité du mont Royal et puis le Bureau du Mont-Royal a pu nous aider, a collaboré pour nous donner de l'information, la Ville de Montréal également a 400 donné de l'information pour qu'on puisse transmettre aux citoyens qui sont intéressés par le mont Royal des informations. Et eux aussi peuvent échanger avec nous et il y a une communication qui se fait entre la Ville et les citoyens de façon régulière grâce à ces forums.

405 Également, si on parle d'un plan d'une longue portée avec plusieurs réalisations, il faudrait pouvoir mettre un mécanisme en place pour que, au moins une fois par année, il y ait un endroit où les citoyens puissent prendre connaissance de ce qui a été réalisé et puissent donner leur avis sur quelles priorités ils verraient, eux, et qui devraient être faites. Que ce soit pour le parc, que ce soit pour l'ensemble de la montagne. Donc, c'est vraiment de créer ce moment et ce lieu d'échange : on écoute et on vous donne de l'information, pour 410 que le citoyen se sente. . .

LA PRÉSIDENTE :

415 Impliqué.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

. . . impliqué dans le développement futur. C'est ça. Aux deux niveaux : au niveau du parc et au niveau de la montagne dans son ensemble.

420

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Burton.

425

M. JEAN BURTON, commissaire :

430

Une question. Vous soulignez le fait qu'il manque dans ce document une vision d'ensemble du territoire. J'imagine qu'au cours des années, vous avez dû vous-mêmes essayé de réfléchir à cette question-là. Est-ce que vous êtes arrivés à suggérer quelque chose comme vision d'ensemble? Pour arriver ensuite à définir des priorités. Parce que d'une vision découlent des priorités. Ensuite des moyens, des actions, un calendrier, un suivi. Mais où est-ce que vous en êtes arrivés avec cette réflexion?

435

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a eu des exercices qui ont été faits à travers vos forums, par exemple, qui vous permettent de déceler des éléments qu'on pourrait récupérer comme étant des composantes de la vision?

440

Mme SYLVIE GUILBAULT :

445

Quand on dit « c'est une bonne question », habituellement on n'a pas la réponse. Effectivement, parce que c'est en regardant le document ensemble, puis on a dit : mais où est cette vision? Parce qu'on était tellement impliqués dans le travail, puis on était là à regarder le détail, puis à un moment donné, on a pris un recul, puis on a dit : mais elle n'est pas là, la vision d'ensemble qui guide tout le monde. Et on a repris le document de 92, puis on a dit : oui, elle était là en 92, on a parlé des trois sommets.

450

Ce qu'on dit dans notre recommandation, c'est vraiment, il faudrait asseoir les gens de la Table et dire : quelle est cette vision? Quelles sont ces balises qu'on devrait donner, qui devraient nous guider dans les choix qui doivent être faits, dans les priorités. Et c'est pour ça que je vous dis, on l'a reportée à la Table de concertation, c'est un petit peu... enfin.

455

Mais la vision des trois sommets – puis je vais laisser la parole à mon collègue qui lève le doigt – la vision des trois sommets, elle est toujours actuelle, je vous dirais, et toujours importante. Et puis même, on pourrait déborder de ces trois sommets parce que notre représentation auprès du gouvernement du Québec pour faire reconnaître l'ensemble de la montagne allait au-delà des trois sommets mais vraiment sur l'ensemble de cette protubérance.

460

Également, ce qui est absent ici dans les études, c'est vraiment tout l'aspect du

465 paysage ou patrimoine paysager. Donc, voir la montagne comme un paysage. Présentement, on a essayé de l'expliquer dans notre mémoire. Il y a des régimes de protection sur différents sujets, il en manque un, puis il va falloir à un moment donné, ça peut arriver, il va falloir faire un arbitrage.

470 Alors cette notion de paysage de la montagne qui est très – enfin, ni le ministère, ni la Ville, ni personne a encore réussi à l'identifier clairement – devrait être une priorité rapidement pour qu'on puisse avoir ce portrait de la montagne.

LA PRÉSIDENTE :

475 Monsieur Hallé.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

480 Toute la question, par exemple, moi je prendrais la question par un exemple, puis on l'a détaillée un peu dans l'accessibilité, toute la question du chantier de réévaluer Camilien-Houde, l'axe Camilien-Houde/Remembrance. Alors ce qui nous est présenté comme mesure, c'est par exemple de fermer la bretelle sud de Remembrance. Ensuite, c'est de rajouter une navette écologique, etc. Mais nulle part – et évidemment c'est normal à ce point-ci des travaux – mais nulle part on parle du fait que c'est aussi le caractère identitaire de la montagne qui doit être sauvé ou mis de l'avant dans ce chantier-là.

485 C'est-à-dire qu'une fois que la bretelle de Remembrance est fermée, on dit : on va faire circuler des transports actifs, des vélos, des piétons sur cette bretelle-là mais il va falloir un jour réaménager l'espace. Et là, on va le faire avec quelle idée en tête? Qu'est-ce qu'il va y avoir comme vision directrice? Est-ce que ça va être justement l'identité de la montagne pour en faire vraiment un oasis vert? Et là, on en a beaucoup discuté, vous vous imaginez bien, et la conclusion, c'est qu'il faut avoir cette discussion-là à plusieurs.

495 C'est sûr que les trois sommets, ça va rester comme le cœur de cette vision-là. C'est déjà là et accepté. Mais là, il faut un peu exploser ça ou en tout cas aller plus largement que ça, puis probablement que ça va intégrer des aspects du décret qui parlent de site emblématique et de choses comme ça. Mais on se dit : là, il faut avoir cette discussion-là pour justement pas avoir une approche qui décrète une vision et, là, on travaille fort pour avoir l'adhésion de tout le monde, mais plutôt de la décider ensemble.

500 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste sur la vision, est-ce que vous qui travaillez avec les Montréalais soit dans le contexte d'activités de sensibilisation ou dans vos forums de discussions, est-ce que vous pensez qu'il serait possible pour les Montréalais de nous dire en deux ou trois mots ce qu'ils

505 souhaiteraient que le mont Royal soit dans cinq ou dix ans, en capsule, et que ça nous donnerait une idée de la dominante dans la vision.

Moi, je vous avoue qu'à lire les mémoires qu'on a reçus, d'abord je trouve ça effectivement fascinant, mais le travail de développer la vision va être énorme. Parce que
510 maintenant, c'est devenu très complexe quand on parle de vision ou de mise en valeur, et de protection d'un emblème et d'une montagne comme le mont Royal est à la fois un emblème et une montagne et un site et tout ça. C'est compliqué.

Est-ce que pour les usagers mais pour les Montréalais en général, est-ce que vous
515 pensez que c'est possible de faire ça? Et si oui, qu'est-ce que vous avez entendu, vous, comme mots qui pourraient nous aider à identifier une dominante de vision?

J'ose même pas m'aventurer mais je vais le faire pareil quitte à avoir l'air réductrice dans mon propos. Est-ce qu'on parle de jardins? Est-ce qu'on parle de lieux de repos? Est-
520 ce qu'on parle de site écologique? Je sais qu'on parle de tout ça mais, en même temps, il va falloir faire des choix à un moment donné. Vous le dites vous-mêmes. Il y a des régimes qui peuvent entrer en compétition les uns avec les autres. Il va falloir faire des arbitrages. Est-ce que c'est possible de désigner une dominante?

Et puis si je traduais – après ça je m'arrête, vous prendrez ce que vous voulez dans
525 ma question – mais autrement l'exercice de développer la vision, on va le faire comment pour avoir une chance d'en sortir?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

530 Vous savez, c'est le genre de chose, on ne peut pas faire juste un sondage, parce que là c'est sûr que ce qui va sortir comme réponse, ça va être le côté écologique qui est très à la mode et qui est dominant. Ce n'est pas mauvais en soi. On a eu toute une discussion sur le fait que la nature qui est sur le mont Royal, les écosystèmes qui sont là ont été
535 reconnus par le gouvernement sur leur côté culturel. Alors la biodiversité a un aspect culturel qui est important. Et là on a jusqu'à maintenant beaucoup parlé du côté écologique.

Si on veut une vision globale, il va falloir que ce soit au-dessus de ça. Puis il y a sûrement possibilité – pour avoir l'expérience des forums, c'est assez surprenant aussi de
540 voir tout le contenu et la connaissance que les gens ont de la montagne – moi, je pense que c'est très possible de le faire à la fois avec les spécialistes mais encore là pas juste le public. De mélanger un peu toutes les strates de la population, les spécialistes de chacun des domaines, etc., et d'en arriver à quelque chose de consensuel.

545 Je ne pense pas que c'est si utopique que ça de penser qu'on va y arriver et que ce sera si colossal comme travail. Je pense qu'il faut juste se donner une bonne méthode qui

va permettre une délibération qui va aboutir sur une vision plus globale. Puis si on part déjà avec des éléments comme les trois sommets, il suffit, en plus déjà on a une direction, on peut y greffer des choses. À mon avis.

550

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Donc au fond l'essentiel de votre propos, c'est : partons du concept des trois sommets qui est déjà là et qui fait consensus puis après ça, à partir de ce concept-là, on pourrait essayer et développer la vision.

555

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Vous savez, on est partis de la liste des mesures qui sont dans le plan.

560

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

565

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Puis on s'est dit : si on a à mettre des priorités dans tout ça, à établir les priorités, qu'est-ce qu'on fait en premier? Comment on peut faire cet exercice-là? Et ça c'est un exercice qui est assez imposant. On s'est dit : si on n'a pas un concept de base qui nous permet de dire où sont les urgences, de la manière d'aborder les choses... puis ça peut être assez surprenant quand on pense à Camilien-Houde et Remembrance sous un aspect de sa place dans le paysage et sa contribution à l'identité de la montagne, on se rend tout de suite compte qu'on a besoin de parler de la signalisation en même temps. Et que des fois, le projet doit aussi frapper l'imaginaire.

570

575

Vous savez, on a démolit l'échangeur Parc-Pins, ça parle beaucoup. Il y a eu beaucoup de discussions avant la démolition mais après, tout le monde a fait « Haaa ! » Bon, on a ça, puis la montagne vient jusqu'à la ville maintenant. Alors des fois, c'est un peu le mélange de projets concrets puis de discussions qui. . .

580

LA PRÉSIDENTE :

Qui finit par nous permettre d'avancer. Oui?

585

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Si je peux me permettre juste un complément. Parce qu'aller poser des questions à un sondage aux citoyens, je pense qu'on va avoir des réponses intéressantes, mais

590 comme Jean-François le mentionnait, je pense que c'est vraiment apporter des compléments d'information, parce que, pour plusieurs, le mont Royal, c'est encore le parc.

595 Et c'est écrit dans le plan : promouvoir, expliquer, sensibiliser. C'est encore nécessaire parce que, nous, on le fait à temps plein et on répète. Même pour des gens qui sont sensibilisés, les limites de la montagne là, ce n'est pas clair encore. Puis souvent, on se fait dire : bien, voyons! L'Hôpital Général, c'est pas sur le mont Royal. Hé oui ! c'est dans l'aire protégée. On est toujours en train de répéter.

600 Donc là, quand on parle si c'est juste le parc, c'est sûr que les mots qui reviennent, c'est : poumon vert et c'est la nature. Mais quand on parle de la montagne, ça c'est plus complexe. Puis même pour le parc, ce n'est pas tout le monde qui sait que c'est Frederick Law Olmsted, puis c'est un paysage qui a été créé. Donc il y a des informations qui doivent être données de base avant de se prononcer sur la vision. Parce que sinon, ça risque effectivement d'être trop réducteur.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Dériger. Ensuite un petit cinq minutes, puis il va falloir passer à l'autre intervenant.

610 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

615 Dans votre mémoire, vous faites état de l'importance de soutenir le plan par des objectifs mesurables. J'aimerais vous entendre un peu sur ce que vous entendez par « objectifs mesurables » puis aussi à quel moment est-ce qu'on doit les définir? Est-ce que, par exemple, les objectifs vont être définis déjà au plan de mise en valeur qu'on regarde présentement ou si c'est dans une étape ultérieure qu'on doit faire cette définition-là?

Mme SYLVIE GUILBAULT :

620 Bien, peut-être un peu en référence au plan de développement durable dont madame Roy faisait référence, si on veut pouvoir dire qu'on progresse, donc c'est sûr qu'il y a une étape de plan d'action, de priorité de plan d'action, puis on se dit, autant pour la Ville que pour chacun des partenaires : alors dans les trois prochaines années, on se donne comme objectif d'augmenter de X la plantation d'arbres, enfin de se donner des objectifs qui vont pouvoir... où on peut prendre des comptes et également se donner un plan d'action que
625 chacun des propriétaires institutionnels et la Ville ou les associations se donnent, mettent dans leur plan de travail des objectifs dans le sens mesurable où on peut dire : on a réalisé ce qu'on s'était donné comme objectifs.

630 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais est-ce que vous voyez ça à l'intérieur du plan qu'on regarde présentement ou si c'est une étape qui va se faire éventuellement?

635 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

640 C'est une étape ultérieure mais il faut qu'elle se fasse. Parce qu'on regarde le plan de 92, un plan d'action devait suivre. Il n'a jamais été fait. Donc c'est pour ça qu'on dit : c'est peut-être pas celui-là, parce que le document qu'on a entre les mains donne les grandes lignes. Mais tout de suite, on devrait travailler à un plan d'action et pas dans dix-huit ans là. Parce que sinon, on ne peut pas être opérationnels.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

645 Puis on comprend, je pense, dans votre mémoire aussi que ce genre d'information-là, ce suivi-là si on peut dire, serait à ce moment-là présenté publiquement dans les forums entre autres dont vous avez parlé tout à l'heure.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

650 Dans les forums, puis que la Table de concertation puisse prendre une part active à l'établissement de ces priorités, de ces plans d'action.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

655 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

660 On aurait pu continuer pendant encore un bon bout de temps mais il y a plusieurs autres intervenants. Je vous remercie infiniment. C'est un mémoire que je considère très intéressant. Vous l'avez fouillé. Vous avez fouillé le sujet. Alors on vous en remercie beaucoup.

665 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

670 Merci. Monsieur Porlier est là? C'est votre tour. Alors, monsieur Ferrandez, est-ce que votre maman est arrivée?

M. LUC FERRANDEZ :

675

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

680

Bonsoir, madame ! Ça nous fait plaisir de vous rencontrer.

Bonsoir, Monsieur Porlier ! Alors, monsieur André Porlier du Conseil régional de l'environnement de Montréal. On vous écoute, Monsieur Porlier. On dispose d'environ vingt, vingt-cinq minutes pour vous entendre et poser des questions.

685

M. ANDRÉ PORLIER :

690

Écoutez, tout d'abord, toutes mes excuses pour mon retard. J'avais noté que c'était au Complexe Desjardins. Donc à ma grande surprise, je suis arrivé et il y avait plutôt une convention de constructeurs automobiles et non la consultation de ce soir. Donc ça explique un peu mon retard. Ça ne l'excuse pas mais ça l'explique.

695

Évidemment, ce soir, je pense que la question du mont Royal soulève beaucoup de questions. Nous sommes le Conseil régional de l'environnement de Montréal, cent cinquante organismes montréalais préoccupés par les questions environnementales. Vous allez le voir dans notre mémoire – et je n'en ferai pas la lecture évidemment – que nous avons ciblé notre intervention sur deux préoccupations qui nous semblent extrêmement importantes : la première, la question de la protection des milieux naturels, et la seconde qui est la question de l'accessibilité.

700

705

La première, allons-y dans l'ordre, la protection des milieux naturels. Je vous dirais que d'entrée de jeu, en regardant la carte, la fameuse carte qui est à la page 8 du plan de protection où on voit finalement l'évolution des bois sur le mont Royal entre 1931 et 2002 et on voit que pendant les soixante-dix années de cette période-là, qui est relativement courte si on regarde l'histoire de Montréal, il y a eu une perte extrêmement importante, sinon dramatique des bois sur le mont Royal. Assez qu'aujourd'hui, on dit qu'il n'en reste que quinze, quinze bois de différentes tailles.

710

Et évidemment, notre préoccupation c'est de dire : oui, il y a eu une perte dans le passé, c'est difficile de corriger ce qui s'est passé évidemment dans ces années-là, mais quel sera le portrait, quelle sera la prochaine carte – parce qu'on a quatre cartes – quelle sera la carte pour 2012? Quelle sera la carte pour 2020? Est-ce qu'on sera encore devant un constat où on aura passé de quinze à dix, douze? Je ne veux pas évidemment être porteur de mauvaise nouvelle, mais évidemment c'est la préoccupation qui nous habite.

715

Et quand je regarde la page suivante, qui est finalement le projet de conservation, ce qu'on appelle la composante du réseau écologique, on a présenté dans ce cadre-là évidemment un projet de conservation de quatre cent vingt-trois hectares, dont une bonne partie est constituée du parc du Mont-Royal, donc cent quatre-vingt-dix hectares qui sont,

720

espérons-le, bien protégés. Évidemment, il reste l'autre pendant, à peu près cent quarante hectares qui sont des propriétés privées, publiques où on est, comme on le voit dans le document, dans des zones à consolider, des zones tampons, des corridors écologiques à construire.

725

Et donc évidemment, l'objectif, l'idée de créer un corridor écologique qui permet de réunir, parce que la réalité du mont Royal, c'est qu'on a plusieurs boisés qui sont présentement dans certains cas isolés, donc de profiter de ces boisés-là, de recréer un lien entre eux via un réseau écologique avec des corridors écologiques, ça nous apparaît extrêmement intéressant. Évidemment, il peut y avoir des améliorations. On voit qu'il y a

730

certain boisés qui ne figurent pas là-dedans, mais l'idée derrière ça, de créer le réseau, nous semble extrêmement intéressante.

735

Là où je veux en venir, c'est la prochaine étape. Évidemment, le réseau est une idée. C'est un projet de conservation. Maintenant, est-ce qu'il va rester tel qu'il est présentement? Est-ce qu'il va se bonifier ou, au contraire comme je le disais, au cours des prochaines années, on va voir des projets émerger sur les flancs de la montagne à proximité et, petit à petit, on va voir encore des boisés perdre du terrain, sans faire de mauvais jeu de mots.

740

Et lorsqu'on regarde finalement les mesures qui sont proposées, et c'est là notre grande préoccupation, quelles sont les mesures concrètes, claires, précises qui peuvent nous garantir que ce projet de conservation de quatre cent vingt-trois hectares va être maintenu? Bien, la question malheureusement demeure en suspens. Parce que ce qu'on voit, c'est qu'évidemment on dit qu'ils vont mettre en place des mesures qui vont permettre

745

de concrétiser chacune des zones. Donc on constate qu'une bonne partie – je ne dirais pas tout le travail – mais une bonne partie du travail est à faire : cent quatre-vingt-dix hectares à protéger actuellement. Qu'est-ce qui se passe avec les cent quarante hectares qui ne le sont pas?

750

Et pour nous, comme je le disais, c'est vital. Vous avez posé la question tout à l'heure de quels sont les quelques mots, les objectifs qu'on pourrait donner au mont Royal pour le décrire? Je ne veux pas prêcher pour ma paroisse mais si on regarde, si on pose la question à l'ensemble de la grande région de Montréal : « Quel est l'emblème vert ou environnemental de Montréal? », je pense que le mont Royal va certainement sortir comme

755

étant un des thèmes prioritaires. Et je pense que l'aspect vert du mont Royal est essentiel.

D'ailleurs, il a été reconnu en 92 et par la Table à plusieurs reprises, et c'est clair

760 que pour nous, il doit y avoir à court terme des mesures précises. Évidemment, le choix :
est-ce que la Ville procède à une acquisition, à une expropriation ou des ententes de gré à
gré, c'est des moyens, il en existe plusieurs, mais il faut qu'il y ait des balises pour s'assurer
que évidemment les engagements qui vont être pris vont atteindre les objectifs, l'objectif étant
le quatre cent vingt-trois hectares qui est proposé dans le réseau écologique.

765 Et ce qu'on nous propose pour l'instant, il y a un Pacte patrimonial qui a été adopté
au mois de février, sur lequel toutes les institutions se sont engagées moralement à protéger
le mont Royal. Mais légalement, quels sont les vrais outils de protection? Il n'y en a pas. Et
combien de temps encore ça va prendre avant qu'on ait des engagements fermes qui soient
enchâssés si on veut dans le Plan d'urbanisme. Est-ce que c'est un an, deux ans, trois ans,
quatre ans, dix ans? On ne le sait pas. Et pour moi, c'est extrêmement problématique.

770 Il faut être capable avant que ces... parce que ce qu'on nous présente comme
approche, c'est dire : on va y aller selon la vitesse des institutions. Donc au fur et à mesure
où une institution est prête à s'engager, il y a une consultation sur son projet évidemment de
l'engagement et on l'intègre au Plan d'urbanisme. Mais à aucun moment on a prévu de
775 vérifier si, finalement, l'ensemble des propositions des institutions nous permet d'atteindre le
quatre cent vingt-trois hectares, qui est l'objectif qui est présenté dans le plan. Et, pour nous,
il y a une obligation morale à faire cet exercice, que les institutions évidemment soumettent
leurs propositions, qu'il y ait des échanges et qu'on soit en mesure de valider si ces
propositions vont nous permettre d'assurer pour l'avenir la protection des quatre cent vingt-
780 trois hectares.

Dans le mémoire, vous allez voir, on a soumis une démarche, une possibilité.
Évidemment, c'est une proposition. La Table pourra en faire et la commission évidemment
ce qu'elle en souhaite. Mais je pense que cette démarche-là, l'esprit de cette démarche-là,
785 c'est évidemment de fixer dans le temps une obligation, un : de présenter les projets
d'entente; deux : d'en discuter à la Table; et trois : évidemment d'y aller avec une adoption
où on serait certain que les mesures proposées vont vraiment permettre de protéger le réseau
vert du mont Royal. Et donc ça, c'était un peu mon premier message au niveau des milieux
naturels.

790 Évidemment, pour nous, il y a des incontournables. Comme je l'ai dit, vous allez le
voir – je ne les répéterai pas – dans le mémoire. On parle de quinze bois qui sont, compte
tenu de leur rareté – comme je disais, on est sur le mont Royal, c'est un bien commun
extrêmement important – il y a à la limite une obligation morale de préserver ces espaces-là.
795 Et je n'en dirai pas plus, je pense que j'en ai mis assez sur cet aspect-là.

Le deuxième volet que je voulais aborder avec vous, c'est la question de
l'accessibilité. Premièrement, il faut savoir que la question d'accessibilité évidemment a été
traitée à plusieurs occasions dans le temps dans le plan de 92 et les différentes étapes.

800

Nous avons eu la chance, je dirais même la chance d'avoir une proposition assez concrète il y a quelques semaines, sinon mois tout au plus, de mesures pour justement favoriser l'accessibilité au mont Royal par les transports actifs et collectifs, tout en réduisant l'impact de la circulation automobile sur le mont Royal. On sait qu'il y a des chiffres qui existent, des comptages, que la problématique de la circulation de transit est grandissante, n'est pas catastrophique, mais il y a vraiment une tendance lourde sur une augmentation de la circulation de transit. Donc ce n'est pas des gens qui vont pique-niquer nécessairement le dimanche, on parle vraiment de personnes qui prennent le mont Royal pour se rendre à leur travail soir et matin.

810

Évidemment, ces augmentations-là, donc le souhait de favoriser l'accès, d'améliorer, vraiment bonifier le transport en commun et les transports actifs et de s'attaquer un peu à la problématique de la circulation de transit nous paraît tout à fait adéquat. Et lorsqu'on regarde les mesures qui sont proposées – évidemment c'est une proposition qui a été faite, je sais qu'il y a place à bonification – je dirais que dans l'ensemble, nous sommes très confortables et nous appuyons ce qui est proposé.

815

820

Évidemment, il y a certaines questions ou certains ajouts qu'on souhaiterait faire. À court terme, si on veut réduire l'utilisation de l'auto sur la montagne, il faut aussi mettre en place des alternatives. Et l'autobus 11 pour l'instant est un service très minimaliste. Et donc, on nous propose d'élargir la plage horaire, donc que ce soit plus tard. Je pense qu'il faut aussi y aller avec une augmentation de la fréquence si on veut vraiment favoriser l'accès au mont Royal par les transports en commun.

825

Deuxième chose. On nous a proposé de fermer la voie sud de Remembrance à la circulation pour la transformer en piste multifonctionnelle. On nous dit que ça peut prendre deux ans, c'est complexe. Évidemment, nous, on souhaite que ça se fasse le plus rapidement possible, question d'envoyer un message clair que le mont Royal appartient, je dirais, de préférence aux marcheurs et aux cyclistes, et non aux véhicules motorisés.

830

835

Troisième chose qui me semble très importante, c'est de procéder à ce qui est très, très peu abordé dans le plan d'accessibilité : c'est la question du stationnement hors rue et sur rue entourant le mont Royal. Évidemment, il y a des stationnements à la Maison Smith dans ce secteur-là, mais il y a aussi beaucoup de stationnements, que ce soit autour des universités entre autres, les institutions de santé, qui sont directement sur les flancs de la montagne et je pense qu'il doit y avoir une réflexion sur ces stationnements-là.

840

Et pour faire cette réflexion-là, on doit avoir un portrait juste de la situation pour que, deuxième étape, souhaitons-le assez rapidement, on puisse avoir une vue d'ensemble et des actions non seulement sur le mont Royal – c'est ce qui nous est proposé comme plan d'action sur l'accessibilité – mais aussi un plan d'action pour, je dirais, tout l'arrondissement historique et naturel. Donc comment on peut bonifier, mieux desservir justement les grands

845 pôles d'emploi que sont les universités, les hôpitaux et, évidemment en contrepartie, réduire les stationnements, quitte à redonner certaines zones tampons avec la montagne, ce qui n'existe pas dans certains cas.

850 Évidemment, les autres questions qui seront soulevées aussi, la question du démantèlement de l'échangeur, ça a été abordé tout à l'heure, Remembrance, paraît extrêmement importante. On sait qu'accéder via l'ouest au mont Royal, que ce soit en transport en commun ou même à pied ou à vélo, pour l'instant est plutôt périlleux. Les bretelles font en sorte que c'est très complexe. L'échangeur est en mauvais état.

855 On nous dit qu'il y a une opération de sécurisation à court terme mais je pense que, à moyen terme, on doit avoir une réflexion très sérieuse sur le démantèlement de cet échangeur-là pour justement permettre de recréer non seulement un accès pour les piétons et les cyclistes, mais aussi créer le lien entre les trois sommets. On sait que le Summit, le mont du côté de Westmount, pour l'instant, Côte-des-Neiges est un peu une barrière à ce lien qui pourrait être créé. Il y a l'idée de créer un pont vert un peu à l'image de ce qui se fait en Colombie-Britannique, donc un corridor qui permet à la faune, à la flore de transiter d'un
860 sommet à l'autre. C'est des avenues qui me paraissent très intéressantes et qu'on devrait regarder rapidement.

865 Et donc évidemment, il y aura d'autres commentaires sur ces questions-là mais je pense que j'ai un peu lancé le message que je souhaitais vous adresser ce soir. Le reste est dans le mémoire. Donc, vous aurez sûrement le temps de le consulter.

LA PRÉSIDENTE :

870 D'accord. Une première question, puis ensuite je vais laisser la parole à mon collègue Louis Déryger. J'aimerais ça que vous m'expliquiez un petit peu plus votre besoin de garantie. Nous, on a compris en écoutant la proposition de la Ville qu'ils avaient, sur les cartes en annexe au Document complémentaire, gelé l'existant. Et développé, à l'intérieur de l'espace de l'arrondissement historique et naturel, un projet de conservation de la biodiversité et aussi de la biomasse. Alors donc, ça donne des interventions, c'est-à-dire
875 une espèce de zonage à l'intérieur du parc et à l'extérieur du parc où on voit arriver les noyaux, les zones à consolider, les corridors écologiques et tout ça.

880 Où est-ce qu'elle est votre crainte dans la mesure où ce zonage-là est fait et dans la mesure où on gèle l'existant, et qu'on demande par la suite à ce que les institutions... évidemment, celles qui ont des ententes, les ententes restent là, et celles qui n'ont pas d'ententes doivent en développer. Mais si on a gelé l'existant jusqu'à ce que l'entente se développe, pourquoi est-ce que vous avez peur quant à ce qui concerne la protection des milieux naturels ou la vitalité des milieux naturels, ou la conservation des milieux naturels?

885 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Écoutez, très simplement, évidemment si vous me dites qu'il y a un moratoire et qu'il y a une garantie qu'il n'y a aucun développement ou aucun projet de développement sur les milieux naturels du mont Royal, j'en serais le premier à m'en réjouir. Mais en même temps, si on regarde ces dernières années les projets qui ont eu lieu, je vais prendre le stade Percival-Molson – on parle d'un projet tout récent, je pense qu'il ne peut pas y avoir plus récent – où il y a eu quand même, il faut le dire, il y a eu certains bois, il y a eu une partie... évidemment, on peut dire : est-ce que c'est des essences qui sont rares, qui sont extrêmement importantes au point de les préserver, d'empêcher tout développement? Mais il reste que, bon, il y a eu un compromis, et le compromis, c'est qu'une certaine partie de ce bois-là va disparaître, s'il n'est pas disparu à ce moment-ci.

Et donc, évidemment, je pense qu'il n'y a aucune institution autour de la Table qui est de mauvaise foi. Mais évidemment ils ont des terrains, ils ont des préoccupations de développement, qui sont légitimes. Mais évidemment nous sommes sur le mont Royal, ce n'est pas n'importe quel endroit à Montréal, et je pense que la Ville de Montréal et la collectivité ont un rôle à jouer de préserver ces endroits-là. Et pour l'instant, je ne crois pas qu'il y ait de garantie ou de gel sur les terrains qui ne sont pas propriété de la Ville, des garanties qu'il n'y aura aucun développement. Et donc, c'est ma lecture et j'en suis pratiquement certain.

Donc évidemment, à l'exception du parc du Mont-Royal qui est protégé, pour le reste, il y a des projets de développement, il y en a plusieurs qui sont dans des secteurs boisés et qui vont effectivement affecter le quatre cent vingt-trois hectares s'il n'y a pas consolidation et mesures concrètes pour les protéger.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, il faut comprendre la position du Conseil régional de l'environnement comme étant – vous me corrigerez si je me trompe – une position visant à la protection intégrale des boisés.

M. ANDRÉ PORLIER :

Pour ce qui est des quinze boisés, parce qu'il en reste quinze, effectivement. Je veux dire, on n'est pas dans une situation où on peut se permettre... comme je vous disais, si on regarde l'évolution du mont Royal au cours des soixante-dix dernières années, nous avons perdu une perte nette donc de boisés – je n'ai pas de pourcentage – mais qui à l'œil est visiblement plus que la moitié. Et donc, est-ce qu'on peut continuer à fonctionner avec des négociations et des compromis?

Dans certains secteurs, probablement. Mais je pense qu'à la fois pour les

930 promoteurs, pour les institutions et pour la Ville de Montréal, on a tout intérêt à fixer des règles du jeu qui soient claires. Quels sont les secteurs qui sont intouchables où : n'essayez même pas de proposer un projet, il n'y a rien qui peut se faire, c'est un secteur à protéger.

935 Évidemment, il peut y avoir d'autres secteurs qui sont sujets à, qui pourraient être soumis à développement. Mais on nous propose quatre cent vingt-trois hectares de réseau écologique, bravo! Mais il faut qu'il reste. Et ce n'est pas qu'un objectif qui, dans dix ans, on pourra voir : bien, malheureusement, cette idée-là du réseau écologique est devenue quatre cents hectares, trois cent quatre-vingts hectares, puisqu'on a permis l'agrandissement d'un stationnement à un endroit, une aile d'un pavillon. Je ne vise aucune institution en particulier, mais il y a des projets et je pense que personne...

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez peur que le quatre cent vingt-trois hectares, dans dix ans, il ne soit pas resté là. Qu'on en soit rendu à un nombre inférieur d'hectares protégés.

945 **M. ANDRÉ PORLIER :**

S'il n'y a pas de mesures plus précises que ce qu'on a présentement, je veux dire, encore une fois je ne veux pas être pessimiste et porteur de mauvaise nouvelle, mais c'est clair qu'il va y avoir une perte à ce niveau-là.

950 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Dériger.

955 **M. ANDRÉ PORLIER :**

960 Sinon, les institutions, si tout le monde est d'accord pour protéger intégralement et qu'il n'y aura pas de perte, qu'on prenne un engagement ferme et donc le débat sera clos. Dans la mesure où ils sont prêts à nous garantir qu'ils sont là. Donc il y a un choix à faire. S'ils ne sont pas prêts à s'engager, c'est qu'il y a des projets de développement, qu'il y a des compromis à rechercher, mais ayons au moins... jouons cartes sur table pour voir quels sont ces projets et dans quelle mesure ils respectent ce réseau-là.

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Le quatre cent vingt-trois hectares.

M. ANDRÉ PORLIER :

970 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dériger.

975

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Sur un autre sujet, donc l'accessibilité, j'aimerais vous entendre un peu plus sur la question de la circulation de transit. Dans votre mémoire, puis aussi dans votre exposé et également dans le document que vous avez préparé pour la Table de concertation, je pense en 2007 si je ne me trompe pas?

980

M. ANDRÉ PORLIER :

Oui, au mois de juillet 2007.

985

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Dans ce document-là et dans votre mémoire, dans votre position tout à l'heure aussi, vous parlez souvent de réduire la circulation de transit. Est-ce que vous vous êtes penchés sur le fait de l'éliminer complètement? Est-ce que c'est des solutions que vous avez envisagées dans votre étude, dans votre examen que vous avez fait sur cette question-là?

990

M. ANDRÉ PORLIER :

Vous me volez les mots de la bouche. Si je ne l'ai pas dit, c'est probablement une omission. En fait, oui, je pense que bon, est-ce qu'on peut le faire en 2009? Je pense que c'est peut-être un peu tôt. Il y a des aspects techniques liés à ça. Mais quels sont les avantages de permettre une circulation de transit sur le mont Royal? Le mont Royal qui est un endroit évidemment pour profiter du patrimoine naturel, bâti, pour se détendre, les activités. À mon avis, évidemment il faut garder l'accessibilité. On sait qu'il y en a qui veulent accéder aux cimetières par les voies d'accès mais je pense que, oui, il y a des possibilités.

995

1000

Par exemple, je ne suis pas un expert technique pour vous prouver que techniquement ça peut se faire, mais il pourrait y avoir, on pourrait fermer si on veut ou créer des boucles qui se termineraient à la hauteur des stationnements de la Maison Smith, donc qui permettent effectivement, par exemple à partir du mont Royal, d'accéder au mont Royal même en véhicule, aller voir le belvédère mais évidemment, lorsqu'on arrive à la hauteur de la Maison Smith, on est obligé soit de se stationner ou de retourner. Donc, évidemment l'accessibilité est maintenue. Il peut y avoir des mesures plus spécifiques pour le transport en commun, les véhicules d'urgence et tout ça.

1005

1010

1015 C'est quelque chose qui techniquement me semble relativement simple et qui permettrait de redonner la montagne vraiment à ceux qui viennent pour profiter de la montagne et non seulement pour y transiter. Évidemment, je pense que c'est une question qui devrait être analysée, je dirais, à court terme aussi et voir la faisabilité de cette mesure-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1020 Vous avez aussi également tantôt dit que vous aviez des données, je pense, sur le nombre de véhicules en transit. C'est ça que j'ai bien compris?

M. ANDRÉ PORLIER :

1025 Oui. Il y a eu des comptages qui ont été faits.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1030 C'est par vous ou...

M. ANDRÉ PORLIER :

1035 Non. C'est l'arrondissement Plateau Mont-Royal, si je me souviens bien, qui a fait les comptages en 2006 sur Camilien-Houde. Donc on voit très, très bien l'achalandage qu'il y a entre 7 h et 9 h les jours de semaine, le matin. Ils sont très, très, très importants, diminuent pendant le jour, le soir augmentent. Et on voit la fin de semaine. Donc, on est capable d'isoler relativement facilement sans faire une enquête très approfondie que de 7 h à 9 h le lundi matin, il n'y a pas tant de personnes qui vont faire un pique-nique sur le mont Royal. C'est généralement des gens qui habitent dans le secteur du West-Island, peut-être plus Côte-des-Neiges, qui veulent aller sur le Plateau Mont-Royal, par exemple.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1045 Puis il y a aussi dans la question du stationnement, est-ce qu'on peut comprendre qu'il y a un lien direct entre le nombre de places de stationnement et l'usage de l'automobile sur la montagne? Qu'en réduisant un, on va automatiquement réduire l'autre? Est-ce que c'est comme ça qu'on peut comprendre?

M. ANDRÉ PORLIER :

1050 Oui, tout à fait. C'est clair que le stationnement, le coût et l'offre de stationnement a un impact sur l'utilisation de l'auto. Je pense qu'il ne faudrait pas envoyer le message qu'on veut bannir l'auto de sur la montagne, en tout cas ce n'est pas mon avis pour l'instant. Je

1055 pense qu'il faut limiter l'utilisation de l'auto sur la montagne. Évidemment, le stationnement est un outil important. Il y a des possibilités aussi de revoir l'offre justement en fonction des réels besoins des usagers du mont Royal. Et donc, certainement qu'il faut se pencher sur la question du stationnement.

1060 Mais en contrepartie aussi, il faut augmenter vraiment les transports en commun. Si on fait seulement enlever la circulation automobile et réduire les stationnements, je pense que ce n'est pas une situation qui est souhaitable. Donc il faut vraiment être capable d'offrir l'alternative et jouer sur... on peut intégrer les mesures d'apaisement de circulation le long de Camilien-Houde pour réduire les vitesses et s'attaquer à la question de la circulation de transit, à la fois par la configuration du réseau routier mais aussi par les stationnements.

1065

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1070 Peut-être une autre question en revenant sur le transit. Est-ce qu'il faut à ce moment-là étudier de façon plus large la montagne? Dans le sens que si on interdit ou en tout cas on limite le transit sur la montagne, est-ce qu'il faut revoir à ce moment-là la façon de faire pour les artères qui sont, par exemple, avenue du Parc ou Côte-des-Neiges? Est-ce qu'il faut faire ça d'une façon avec une étude beaucoup plus large avant d'intervenir dans une décision comme celle-là de l'interdire ou d'éliminer le transit sur le mont Royal?

1075

M. ANDRÉ PORLIER :

1080 En fait, on se lie un peu au Plan de transport. Il faut se rappeler que le Plan de transport de Montréal vise justement à augmenter l'utilisation du transport en commun, les transports actifs et à réduire l'utilisation de l'automobile. Donc ce qui est proposé, ce que l'on propose pour le Plan de transport est tout à fait en lien avec ce Plan de transport là. Évidemment, vous avez raison, je pense qu'on aurait tout avantage à élargir notre horizon pour intégrer les solutions, comme je disais, qui pourraient aussi, je pense, améliorer la desserte des universités ou des hôpitaux qui sont tout autour du mont Royal.

1085

Et donc, cette solution-là permettrait évidemment d'éviter qu'il y ait seulement un déplacement des autos du mont Royal vers que ce soit Côte-des-Neiges ou Édouard-Montpetit ou des routes parallèles. Évidemment, il faut réfléchir comment on peut offrir les alternatives et aussi désengorger si on veut le secteur environnant.

1090

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Merci beaucoup, monsieur Porlier.

M. ANDRÉ PORLIER :

1100 Encore une fois, excusez mon retard. Je suis vraiment désolé.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Ce n'est pas grave, vous vous êtes retrouvé. Avec qui déjà d'ailleurs? Au lieu d'être avec nous en bonne compagnie?

M. ANDRÉ PORLIER :

1110 Des concessionnaires automobiles.

LA PRÉSIDENTE :

 Maintenant, on va entendre monsieur Luc Ferrandez. Bonsoir, Monsieur Ferrandez.

1115 **M. LUC FERRANDEZ :**

 Bonsoir !

LA PRÉSIDENTE :

1120 Vous avez un document qu'on a regardé, qu'on a trouvé très intéressant. Je voudrais, par contre, vous rappeler qu'on a vingt, vingt-cinq minutes avec vous. N'oubliez pas qu'on aimerait bien vous poser des questions.

1125 **M. LUC FERRANDEZ :**

 Ça va aller vite.

LA PRÉSIDENTE :

1130 D'accord. On vous suit.

M. LUC FERRANDEZ :

1135 Donc consultation, c'est pour un usage de l'automobile adaptée à un parc. Le présent mémoire porte sur la réduction de l'usage dans le parc, on a écarté la très intéressante question des infrastructures autour du parc, que ce soit le surdimensionnement des stationnements ou des voies de transit.

1140 Ici, une image vaut mille mots. On voit exactement de quoi il est question. On voit
que les infrastructures de voirie, ici la route mais aussi les stationnements, ont été conçues
comme des corps étrangers au parc, couper la nature et hostile aux utilisateurs. D'ailleurs,
j'attire votre attention sur ce pauvre diable ici. On a l'impression qu'il est sur une autoroute,
on le sent tout à fait incongru par rapport à l'espace.

1145 Nous sommes d'accord avec les objectifs énoncés dans le document de référence sur
la diminution du transit et la promotion des transports actifs. Simplement, on trouve...
d'abord, on applaudit au fait qu'ils ont résisté à l'idée de suivre ce qui avait été proposé lors
du sondage. Donc le sondage révèle que les usagers demandent plus de stationnement et
1150 moins cher, comme d'habitude. Les rédacteurs ont eu le bon goût d'ignorer ces demandes.
Puis, on applaudit aussi les mesures concrètes proposées, c'est-à-dire l'élimination d'une
voie sur Remembrance, la navette écologique, le chemin de ceinture, les pistes cyclables.
Merci!

1155 Par contre, notre proposition qui recherche les mêmes objectifs va plus loin. La
principale caractéristique de la démarche de la Ville, c'est qu'elle part du principe selon lequel
il faut gérer les impacts d'une circulation qui est remise en cause dans ses excès mais jamais
dans son principe.

1160 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, vous allez me trouver contradictoire, mais je vais vous demander de ralentir le
débit parce que madame Maisonneuve est complètement soufflée.

1165 **M. LUC FERRANDEZ :**

Madame Maisonneuve, ignorez le début. De toute manière, ça commence
maintenant l'intérêt.

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

1175 **M. LUC FERRANDEZ :**

D'accord. Donc la principale caractéristique de la démarche de la Ville, c'est qu'elle
part du principe selon lequel il faut gérer les impacts d'une circulation qui est remise en cause
dans ses excès mais jamais dans son principe. Excusez-moi. Je vous rappelle
qu'effectivement la présentation que vous avez en main est légèrement différente de celle qui
1180 est projetée. Voilà. Entre autres, il y a une quinzaine de fautes d'orthographe de moins à
celle qui est à l'écran.

1185 Donc, dans le document que nous avons développé, on parle d'une vision qui part du point de vue inverse. On suppose que ce qui ne peut être remis en cause, c'est la mise en valeur du parc. Une fois cette mise en valeur poussée au maximum, nous nous demandons quelle place il reste à l'automobile.

1190 Ce point de vue plus radical nous permet de critiquer le document de référence sous trois angles. Premièrement : la vision. La Ville souffre d'un déficit d'imagination. En proposant cinq projets de mise en valeur, on va montrer jusqu'où on pourrait aller si on ouvrait cette vision-là.

1195 Deuxièmement : les moyens. On propose des moyens limités. On va proposer, nous, des moyens plus approfondis mais on va voir qu'ils exigent un élargissement du périmètre d'intervention.

1200 Finalement, la stratégie. La Ville favorise une approche progressive qui n'est pas du tout contraignante et qui me semble tout à fait inadéquate.

1205 La vision. Là, on va voir cinq projets de mise en valeur pour comprendre de quoi nous nous privons avec la vision médiocre que nous avons du transport sur le parc du Mont-Royal. Acadia Park dans le Maine, voici une route qui est considérée comme une partie intégrante du parc. C'est un passage qui permet de s'insérer dans la nature, le calme et l'émerveillement. Je devrais le dire avec le décorum : le calme et l'émerveillement. On voit que c'est un territoire qui calme. L'objectif de la circulation est soumis à cette mission de base et non l'inverse. C'est le parc qui détermine comment la route doit être construite. Et pas le contraire.

1210 Ici, c'est Blue Ridge Parkway en Virginie. J'ai eu la chance d'y pédaler l'été passé. Huit cents kilomètres. Si on rajoute Smoky Mountain sur un côté et un autre parc dont j'ai oublié le nom de l'autre côté, ça donne mille trois cents kilomètres sans interruption avec des bas-côtés, des accotements qui ont été naturalisés. Si eux arrivent à le faire sur mille trois cents kilomètres, je pense qu'on devrait être capable sur deux kilomètres.

1215 Ça, c'est la route d'Aspen au Colorado. C'est une route qui mène à un village dans lequel il y a beaucoup d'achalandage. Ici, on voit que ni la neige ni la sécurité ne sont des raisons suffisantes pour raser les bas-côtés d'une route conçue d'abord pour le contact avec la nature. Bien entendu, le rythme de déneigement ne peut pas être le même que sur un boulevard. Sur cette route-là, on ne peut pas juste pousser la neige sur le côté parce qu'il y a les roches, parce qu'il y a les arbres, mais on a choisi de garder ces roches et ces arbres-là en sachant qu'on avait des contraintes de neige.

1220 Finalement, Smoky Mountain dans le Tennessee. Un autre exemple de mariage intime avec la nature. On voit que la route est pratiquement avalée par l'automne.

1225 Évidemment, une telle ambiance n'est pas possible si le volume de circulation est élevé.

Si on réduisait la route, c'est notre projet numéro 2, on serait en mesure de récupérer des espaces importants. Ici, on voit Camilien-Houde qui part de l'avenue du Parc, pour vous situer, et qui monte vers le belvédère. Il y a pratiquement jamais personne qui va sur ce territoire parce qu'il est coupé par la voie Camilien-Houde et. ici, on est dans un cul-de-sac, si bien qu'il est utilisé généralement à des fins de petite délinquance parce que personne s'y promène.

1230
1235 Regardez une image concrète de cette cassure. Ici, on a trois braves avec leur chien qui ont décidé de franchir l'espace qu'on vous montrait, Camilien-Houde, pour passer d'un des espaces qu'on vous montrait à l'autre. On n'a pas l'impression qu'ils sont dans un parc.

1240 On le voit ici, une vue aérienne des espaces qui sont enclavés avec le cercle. Je remercie la Ville de Montréal qui nous a fait parvenir les photos, ainsi que Jean-François Hallé qui a contribué à les obtenir, des Amis de la montagne.

1245 On a une autre vue ici aérienne. Tout cet espace-là est pratiquement jamais utilisé. Lorsqu'on se situe au milieu de cet espace-là d'ailleurs, on n'a pas l'impression d'être dans un parc. On entend tel un ventilateur géant les autos ici qui passent sans arrêt. Ici, cet espace-là encore qui n'est pas utilisé.

1250 Ce qu'on propose, c'est un système de passerelles, une fois la route réduite. Alors une fois la route réduite, lorsqu'elle sera devenue minuscule, on propose une première passerelle au sommet, un sentier, un nouveau sentier qui longerait le faite de la montagne, une deuxième passerelle qui permet d'aller exploiter ici l'escarpement et qui permettrait d'aller joindre le boisé, ainsi que deux passerelles pour le bas. Quand je dis quatre passerelles, ça pourrait être moins, mais il y a, du point de vue géomorphologique, il y a la possibilité d'en faire quatre. D'ailleurs, je remercie au passage Pierre Brisset qui est allé marcher dans la neige et qui s'est assuré de la faisabilité de la construction de ces passerelles.

1255
1260 Si on avait donc une rue réduite et des passerelles, on pourrait aller exploiter de nouveaux éléments. D'abord, ce boisé, le promontoire ici qui est très beau, qui donne des belles vues sur l'est et le nord; la zone des ruisseaux, il y a même ici une petite passerelle dans le bois qui est fort romantique. Simplement quand il y a des camions qui passent pas, c'est très beau. Il y a l'expérience de la falaise et il y a le faite.

1265 Je n'ai pas pris des photos pour tout, mais pour l'expérience de la falaise, c'est très intéressant de voir qu'ici, cette falaise-là, on y a accès à cette expérience-là seulement quand on est en voiture. Des fois, on voit des pauvres marcheurs ici, généralement perdus, qui marchent là au risque de leur vie. Et eux ont peut-être l'expérience de ce

1270

massif rocheux mais pas les autres piétons. Si on construit une passerelle qui serait sur le dessus, on irait chercher deux types d'expérience : donc le franchissement du canyon et le vertige du ravin, et ça s'inscrit tout à fait dans l'esprit d'Olmsted qui disait : « Lorsqu'on fait une promenade dans ce parc, on doit en ressortir avec des expériences diverses qui nous font oublier qu'on est dans une ville. »

1275

Là, on voit que si on construisait des passerelles, par exemple, pour accéder au promontoire, ça aurait aucun intérêt si on garde la route telle qu'elle est là.

Les passerelles. La passerelle du sommet, non seulement la passerelle procure une expérience ludique mais elle peut être un objet d'art en soi. Ci-contre, c'est la passerelle dessinée par Calvert Vaux dans Central Park.

1280

Maintenant, une note importante. La passerelle, c'est l'exemple type de la bonne idée qui peut se transformer en mauvais projet, parce que la légèreté de l'ouvrage doit avoir priorité sur les dimensions fonctionnelles, quitte à ne pas pouvoir la déneiger avec des équipements lourds. On sait comment ça se passe. Il y a quelqu'un qui arrive avec une bonne idée, puis après ça, il y a quelqu'un qui établit des normes en disant : bien, ça prendrait trois poutres de plus, et puis pour le déneigement, il faut qu'un camion de telle

1285

grosseur puisse passer. Puis, à la fin, c'est une horreur. Puis ça part d'une bonne intention mais ça se transforme en une horreur.

1290

Ici, une passerelle qui permettrait d'oblitérer complètement l'expérience de la route. C'est que si la route est très étroite et si on plante des arbres de part et d'autre de cette route, les arbres vont se toucher, la cime des arbres va se toucher au sommet, puis on pourrait faire passer une passerelle qui serait complètement dans la verdure.

1295

Ici, un exemple de passerelle pour la base de la montagne. On voit que la piste multifonctionnelle ici pour les calèches, les cyclistes, les joggeurs, etc. , elle est surdimensionnée par rapport au passage des voitures, ce qui renverse l'effet de domination de la voiture par rapport aux passants. On voit aussi que ça peut être utilisé comme un accessoire ou un point d'observation.

1300

Notre troisième projet, c'est de réaménager le belvédère Est et de mettre les flâneurs à pied. Le site est formidable. Tout le monde sait ce dont je parle avec cette photo magnifique. Le site est formidable, permet de dominer la ville comme à la terrasse d'un grand hôtel et procure la délicieuse impression de se sentir touriste dans sa propre ville. C'est une impression qui est procurée par le fait qu'on est détaché de la ville. Alors tout à coup, c'est comme si elle ne nous appartenait plus. C'est comme si c'était un objet d'admiration.

1305

Maintenant, malheureusement, la voiture c'est la base de l'observation. Pour aller voir cette vue, il faut être en voiture. Donc qu'est-ce que ça crée? Un va-et-vient constant

1310 de véhicules, le stress de la circulation importé au cœur du parc, la profusion de la petite délinquance, puis une ambiance de ciné-parc où le plaisir de l'observation est remplacé pour une part des utilisateurs par la dimension *entertaining platform* du véhicule. Donc, c'est une zone de non-lieu pour les marcheurs.

1315 Ici, *entertaining platform*, je n'exagère pas. Vous savez que Toyota est en train de développer un véhicule qui va s'appeler comme ça. C'est-à-dire que de plus en plus, par exemple si vous allez à Sept-Îles, dans le parking du Dunkin' Donuts, les jeunes se garent les uns à côté des autres, descendent leur vitre, allument la musique, ils ont des systèmes de néon en dessous de leur voiture ou démarrent leur voiture, observent les moteurs. Finalement, c'est l'auto qui est devenu l'objet de l'observation et non pas la vue qu'on a sur le mont Royal. Donc sans doute le lieu dont l'esprit s'éloigne le plus à certaines heures de
1320 l'objectif de retrait et de décrochage de la tension urbaine.

1325 Ce qu'on propose, nous, c'est une terrasse qui serait comme la Terrasse Dufferin à Québec, avec l'obligation de descendre de voiture pour profiter du site. Et voilà un dessin de ce que ça pourrait avoir l'air. C'est un balcon qui est isolé de la présence de l'auto par un abri dont le mur du fond est une vigne. Alors le mur du fond ici serait une vigne. Les autos sont garées de l'autre côté de ce mur, elles n'ont donc pas accès à la vue, et il y a une zone de repos et de calme qui est créée.

1330 J'ai vécu longtemps à Paris. J'étais amoureux des chaises de jardin du Luxembourg. Je me disais que ça serait un lieu idéal pour recevoir une chaise montréalaise, cousine de celle du Jardin du Luxembourg. Ou même pourquoi pas quand c'est rendu – un exemple entre d'autres – mais quand c'est rendu un endroit calme, ça pourrait être un endroit aussi pour faire un cours de yoga à l'aube.

1335 Alors ici on voit de quoi ça pourrait avoir l'air. On a la voiture qui est garée ici et qui n'a aucune vue sur le mont Royal. Donc, il n'y a aucun intérêt pour eux. En plus, on propose que les voitures soient stationnées à la file indienne, les unes en arrière des autres. Alors ça retire encore de l'intérêt à venir s'y garer, pour les gens qui veulent simplement y flâner, et c'est dans l'espace de circulation, donc c'est presque en bordure de rue, encore moins
1340 intéressant d'y rester. Donc, le seul intérêt vraiment pour les gens qui vont à cet endroit-là, c'est de traverser de l'autre côté et d'aller sur la plate-forme.

1345 Maintenant, évidemment, l'immense parking de la Maison Smith. En rien différent des abords d'un centre d'achats. Pour situer ceux qui ne sont pas habitués avec le mont Royal, on a la Maison Smith ici et le parking. La présence d'une habitation, une maison, un manoir, un château constitue dans presque tous les grands jardins du monde l'espace le plus significatif du parc parce qu'il permet d'en comprendre l'origine. Souvent les parcs ont été construits à partir des jardins qu'il y avait autour des manoirs. Et ces sites permettent de construire des jardins qui sont plus civilisés ou domestiques que les bois et les forêts

1350 éloignés de la demeure, ce qui crée un contraste.

Aux abords d'une maison, on peut avoir des jardins d'herbes, etc., alors qu'il y a une autre dimension à la forêt plus éloignée. Les jardins sont des lieux de prédilection pour les personnes âgées. Souvent, c'est le seul lieu auquel elles ont accès. Puis par ailleurs, la
1355 proximité d'une habitation permet une liberté d'intervention plus grande. Ça, je l'ai déjà dit, pardon.

Donc en bref, et ça c'est important, en se privant du terrain adjacent à la maison, on ne se prive pas simplement d'un espace remplaçable par d'autres terrains sur le site. On appauvrit le potentiel du parc et l'expérience du visiteur. Donc, ça, c'est notre paresse
1360 intellectuelle où notre absence de vision nous coupe vraiment d'un potentiel. Et souvent, c'est aussi dans le parc Lafontaine, on ne se rend pas compte, on dit : « Ah! il y a de la place pour se garer, c'est formidable. » Combien nous coûte cette place pour se garer? Elle a un prix, cette place pour se garer. Elle a un prix d'une perte d'intérêt du parc.

Ce sont des photos de parcs, de jardins et de terrains qui ont été photographiés autour de maisons qui sont comparables à la Maison Smith, la plupart en Angleterre. Exemple 1 de 6 : le verger d'un manoir anglais. Voilà ce que ça nous coûte. C'est de ne pas
1365 avoir ça que ça nous coûte de laisser se garer des voitures à cet endroit-là.

Ici, les jardins clos et les jardins d'art. Ici, les roseraies et les jardins de tulipes. Ici, une maison qui est fort comparable à la Maison Smith avec ces portes là. Les promenades, particulièrement en Italie dans ce cas-là. Les *lawns* en Angleterre. Les jardins d'herbes et les potagers. Imaginez votre visite sur le mont Royal si vous aviez croisé quelques-uns de ces
1370 endroits.

Le jardin serait dominé par la route multifonctionnelle dont on aurait changé le tracé et cette route multifonctionnelle dominerait ce nouvel espace créé ici, pourrait être bordé d'arbres de part et d'autre, ce qui en ferait un magnifique terrain d'observation.
1380

Le dernier projet, le projet 5, c'est d'aménager un trottoir côté coucher du soleil. Les cent derniers mètres du Chemin Remembrance – on est ici au sommet, on passe par l'observatoire – le Chemin Remembrance, les cent derniers mètres, le coucher de soleil est magnifique mais on ne peut y accéder qu'en voiture. Il n'y a pas de lieu pour s'y arrêter non plus.
1385

Ce qu'on propose, c'est compte tenu du rétrécissement de la voie, de créer ça, c'est-à-dire une route très étroite avec un trottoir, puis parsemer ce lieu de bancs. Ça, c'est formidable quand même. Savez-vous? J'ai inscrit ici : « Où elle est, cette route? » C'est les
1390 abords de l'usine de filtration des eaux usées de West Point dans l'État de Washington. Si eux peuvent avoir ça à côté de leur usine d'eaux usées, est-ce que nous on peut l'avoir sur le mont Royal?

1395 Alors les différentes possibilités d'accessoires. Le banc séculaire au pied d'un arbre :
 un des symboles les plus forts de la nature apprivoisée. Une petite loge qui serait adossée à
 une butte qui serait créée pour séparer les observateurs de la route. Une série de bancs qui
 seraient le long de la route. Un petit commentaire ici : il n'y a rien de plus efficace que de
 rendre les côtés de la route habitables pour en changer le statut. Quand on passe en voiture
 à côté de ça à 30 kilomètres/heure, on n'a même pas envie d'aller à 30 kilomètres/heure. On
 1400 a envie de ralentir ou de s'arrêter. Ici, une alcôve. Ici, de simples pierres, peut-être pour
 une ambiance balnéaire. Ici, un sofa de pierres.

1405 Les moyens. Commençons par une image. Vous n'avez pas cette acétate dans votre
 présentation. Les deux routes ont à peu près la même courbe, la même pente, elles font
 face aux mêmes conditions météorologiques. En plus, sans doute que celle de gauche a
 coûté moins cher à construire et qu'elle se dégrade moins vite que celle de droite. Dans cette
 section, on va se demander comment on peut passer de droite à gauche.

1410 D'abord, éliminer le transit. Trois options : celle qu'André proposait tout à l'heure,
 donc de faire une boucle qui ne permet pas de passer de part et d'autre.

1415 Deuxième option : le péage. Les voitures paient un droit d'entrée à l'une des deux
 entrées. Et ça pourrait fonctionner comme suit : ça serait le même tarif que le stationnement
 actuel, sauf qu'au lieu de le payer au stationnement, on le paie en bas, comme à l'Université
 de Montréal, il y a une guérite en bas. Mais là, ça ne serait pas une guérite, bien entendu.
 Où on fait le paiement. Donc pour les gens qui vont sur le mont Royal, ça ne leur coûte pas
 plus cher, mais pour les gens qui s'en servent comme transit, évidemment ça devient une
 option qui n'est plus praticable.

1420 J'ouvre ici une parenthèse pour critiquer les autres moyens évoqués de réduction du
 volume de circulation qui, à mon avis, ne fonctionnent pas. Ainsi, bien que nous
 applaudissons le retrait de deux voies de circulation sur Remembrance, nous croyons que
 cela aura peu d'impact sur le volume de circulation pour les raisons suivantes.

1425 Premièrement, le passage par le mont Royal représenterait quand même une très
 longue section de route sans feu rouge, en plein cœur de la ville. Pour ceux qui l'utilisent
 comme axe de transit, cet avantage annule le désavantage de l'étroitesse qui serait créée par
 l'abolition des deux voies. Les rues Davaar, McEachran à Outremont ont toujours le même
 volume de circulation, même si des mesures d'apaisement ont été implantées. Les rues
 1430 Rivard, Berri et Resther sur le Plateau démontrent que l'étroitesse n'a pas d'impact sur le
 volume lorsqu'il s'agit d'un itinéraire de transit. Ces rues permettent la circulation nord-sud à
 travers le Plateau et elles sont constamment pleines de voitures, même si elles sont très
 étroites.

1435 Moi, j'habite personnellement sur la rue de Lanaudière. Cette rue a fait l'objet de

très nombreuses mesures d'apaisement depuis vingt ans : réduction de la largeur, élargissement des trottoirs, feu rouge, fermeture de la rue en amont. Il y a toujours autant de voitures parce qu'elle sert de transit.

1440 Depuis quelques années, des centaines d'automobilistes choisissent de quitter le centre-ville à l'heure de pointe en passant par l'île Sainte-Hélène. Je ne sais pas si vous avez vu ça. C'est un petit truc-truc. Un petit truc qu'ils utilisent : ils passent par le pont de la Concorde, ils empruntent l'île Sainte-Hélène, puis ils remontent sur le pont Jacques-Cartier. Malgré l'étroitesse de la route au moment de la jonction avec le pont Jacques-Cartier et
1445 l'attente qui en résulte, cet itinéraire reste populaire parce qu'il assure un gain de temps. Donc les moyens proposés dans le document d'encadrement de la Ville me semblent insatisfaisants.

1450 Deuxième moyen proposé : réduire l'accès en voiture, même pour les utilisateurs du parc. Utiliser les revenus du péage pour subventionner le stationnement en bordure du parc. Une entente est signée avec les divers stationnements, ce qui fait que si tu te gares en bordure du parc au lieu de te garer dans le parc, on te donne un billet que tu peux faire valider à un chalet du Mont-Royal et puis il y a une réduction de coût ou alors c'est gratuit, si bien que les gens vont avoir une option gratuite pour éviter de monter en haut sur le mont
1455 Royal.

Réduire la vitesse à 30 kilomètres/heure. Diminuer l'emprise de moitié. Ici le point 5 le plus important, je pense, et le plus difficile à réaliser : contraindre l'usage pour les véhicules ne pouvant se soumettre à ces conditions routières. Cela inclut tous les véhicules
1460 qui ont des contraintes de poids ou de manœuvrabilité, en particulier dans la descente de Camilien-Houde. Ces véhicules devront passer par Remembrance. Cela pourrait inclure les camions d'incendie et les gros autocars.

1465 Parce que en ce moment, les gens du Service de la circulation de la Ville de Montréal fonctionnent de la façon suivante. Ils se demandent quels sont les besoins, sans jamais questionner les besoins. Et puis, là, quand ils disent : il faudrait que deux camions d'incendie puissent passer un en face de l'autre avec suffisamment de confort, il faudrait que les cyclistes puissent passer à côté. Une fois que ces besoins-là ont été énumérés, on revient à Camilien-Houde.

1470 Si on veut quitter le modèle qu'on a avec Camilien-Houde, il faut revoir les usages. On ne peut pas juste tenter d'aménager, une fois les usages reconnus comme étant nécessaires. Il faut les remettre en cause.

1475 Reverdir les accotements. Ça, une mesure importante. C'est que si on reverdit les accotements pour avoir une route comme celle qu'on a vue dans le Maine ou dans le Tennessee, ça suppose que les vélos circulent dans la rue. Si le volume et la vitesse sont

1480 réduits, il ne sera pas nécessaire d'isoler les vélos de la circulation motorisée. Donc ce que
je dis, c'est que les soirs de semaine, il n'y aura pas suffisamment de voitures pour nuire aux
cyclistes parce qu'il n'y aura plus de transit et, la fin de semaine, je propose une réduction du
nombre de cyclistes en réservant une voie de circulation sur les artères entourant le mont
Royal les samedis et les dimanches jusqu'à 14 h, à l'exemple du parc de la Gatineau ou du
Golden State Park. Dans ces deux endroits-là, il y a des routes qui sont consacrées au vélo
jusqu'à 2 h l'après-midi le dimanche et ça va diffuser le nombre de cyclistes qui utilisent le
1485 mont Royal.

Revoir les aménagements et les normes en matière de sécurité. Mon Dieu ! Ici, on
voit l'attirail complet de la sécurité. On dirait que c'est sorti d'un catalogue. Il y a tout. C'est
un catalogue de sécurité. La route a été inclinée. L'accotement est surdimensionné. Il y a un
1490 mur de béton. Ici en plus, il y a un jersey de béton au centre et là, il y a une protection, une
magnifique clôture en acier.

La question qu'il faut se poser, c'est : est-ce qu'on a besoin de tout ça? La réponse
est ici. Ça, c'est Cadillac Mountain. Deux fois plus haute que le mont Royal, pas de
1495 rambarde d'acier, pas de jersey, pas d'accotement malgré une courbe et une pente
beaucoup plus prononcée que le mont Royal. La route est au moins aussi achalandée que
Camilien-Houde. Quand moi je l'ai utilisée, c'était pare-chocs à pare-chocs.

Ici, le déneigement. Revoir les modes de maintenance. Le déneigement à Montréal
1500 est une cause importante de dégradation des équipements de la végétation en bordure de
route. Leur préservation n'est pas une priorité dans un contexte de transit. Ici, remarquez
qu'avec du déneigement, bien que c'est une route multifonctionnelle et non pas une route
pour les voitures mais elle est quand même déneigée en hiver, il n'y a pas une pierre qui a
été massacrée par une souffleuse.

1505 Fermeture du stationnement de la Maison Smith : quatre cent cinquante places en
moins. Nous, on pense qu'on ne peut pas se priver de stationnement au sommet du mont
Royal, surtout parce que l'hiver, c'est utilisé par des familles qui arrivent avec tous leurs
équipements. Alors on ne propose pas une vision radicale. Ce qu'on propose, c'est
1510 l'évitement par gratuité. Donc l'utilisation des stationnements en bordure : moins soixante-
quinze. Meilleur transport en commun : soixante-quinze. Ajout de places dans les
stationnements existants : deux cents. Aménagement d'un second site de départ des pistes
de ski de fond près de l'aréna McGill : cent. On arrive au même chiffre.

1515 Tous les projets qu'on a proposés, il n'y a pas d'enjeux techniques, mais des enjeux
d'organisation. Péage : il faut faire accepter la vision par les Montréalais. Ils utilisent les
stationnements? Il faut avoir une négociation. Etc., etc. Et surtout le dernier point qui est :
revoir le statut de la route, les contraintes d'usage et son mode de maintenance. Et c'est là
l'objet de la dernière section, six acétates, ça va aller rapidement.

1520

Pour toute stratégie de réduction de l'impact de la voiture dans le parc, les rédacteurs du document d'encadrement de la Ville énumèrent un certain nombre d'objectifs non mesurés et espèrent que le cumul d'initiatives ponctuelles finira bien par leur permettre de les atteindre un jour.

1525

Qu'il nous soit permis de leur annoncer à l'avance deux bonnes nouvelles : il est absolument certain qu'ils dépasseront leur performance des seize dernières années, ça c'est le premier point, puisqu'ils n'ont rien fait dans les seize dernières années. Et, deuxièmement, comme leurs objectifs ne sont pas chiffrés, la possibilité qu'ils soient atteints est de 100 %. Plus sérieusement, il n'y a pas de stratégie parce qu'il n'y a pas d'intention ferme et, dès lors, aucune urgence à mettre en place un plan plus agressif.

1530

1535

Il ne semble pas non plus y avoir de constat d'échec qui permettrait de changer le modèle d'intervention. Bien au contraire. Même en l'absence de résultat, on semble célébrer certaines réalisations. Par exemple, personne ne semble remarquer que les mesures d'apaisement implantées il y a quelques années au belvédère est, donc le belvédère des voitures, qui étaient de très bonnes mesures, qui ont été faites intelligemment et de bonne foi, c'est-à-dire l'étroitesse des entrées, le terre-plein interdisant l'accès par le nord, le stationnement en angle, butte, les effets de texture et de ralentissement, la zone piétonne bien délimitée et de qualité, aucune de ces mesures n'a permis de changer la dynamique du site. Alors quand on n'a pas de vision, on dépense l'argent public en vain.

1540

1545

Ce qu'on propose en échange, une approche plus contraignante en trois points. L'adoption d'une vision claire supportée par un engagement et un leadership à plus haut niveau. C'est-à-dire que si on veut renégocier les demandes légitimes des utilisateurs mais aussi les normes d'intervention, il faut avoir une vision qui est supportée au plus haut niveau de la Ville : administratif et politique.

1550

Deuxièmement : une mise en œuvre simultanée des initiatives, ce qui exige une approche projet. Par exemple, on ne peut pas réduire la largeur de l'emprise si on ne réduit pas le volume de circulation. On ne peut pas réduire le volume si on ne met pas de péage. On ne peut pas mettre de péage si on n'offre pas des alternatives gratuites. Tout ça doit être fait en même temps. Donc, elles doivent être assemblées, ces mesures-là, dans un projet.

1555

Finalement, et c'est la dernière acétate, une gouvernance qui prendra le relais du projet une fois les initiatives implantées. Le projet avancé dans ce document ne suppose pas simplement de pousser les normes, il suppose en inventer une nouvelle. En particulier, il part de l'hypothèse selon laquelle les concepteurs de la route doivent arriver à créer de la magie, de l'émerveillement autour de la route. Passer de la gestion d'une route, donc des

1560 questions de bruit, de circulation, de sécurité, d'écoulement des huiles, etc., à la poésie
des lieux dans lesquels elle s'inscrit, c'est un immense changement culturel. Ça suppose de
revoir des connaissances, des responsabilités, des encadrements, des modes de suivi, la
gestion des opérations au quotidien. Merci.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment. Alors je vais laisser Louis Dériger diriger les questions. Allez.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1570

Merci beaucoup. En fait, il y a beaucoup d'éléments dans votre mémoire. C'est sûr
qu'on ne pourra pas tout couvrir avec les questions de ce soir. Il y a un aspect que j'aimerais
discuter avec vous. On comprend clairement que votre orientation, c'est d'éliminer le transit
complètement, en plus de réduire les emprises pour avoir une échelle, disons une échelle
1575 qui s'harmonise mieux avec le statut de parc.

M. LUC FERRANDEZ :

C'est ça.

1580

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Si je reviens pour la question du transit, dans votre mémoire, vous dites que les
mesures d'apaisement, l'étroitesse de la chaussée ne sont pas des mesures qui sont
1585 efficaces, dans le cas où on a une situation où on a un transit qui se fait.

Par contre, vous avez trois options que vous avez mises de l'avant. J'aimerais savoir,
parce que dans les trois options, vous avez, bon, aucun accès aux voitures donc sur la
section Camilien-Houde. Donc on se rend au belvédère, on fait un demi-tour et on revient
1590 par Remembrance. Il y a les péages qui feraient en sorte qu'on a quand même encore les
deux accès aux deux extrémités.

Dans ces trois options, est-ce qu'il y en a une de celles-là que vous favorisez ou que
vous privilégiez, ou si vous laissez le choix à la Ville? Comment vous voyez?

1595

M. LUC FERRANDEZ :

Le choix. Le choix à la Ville. Je pense que ces trois options-là retireraient le transit.
Par contre, on comprend que si la route change de statut, par exemple si la route devient
1600 juste le moment de passage jusqu'au stationnement, on peut l'administrer de façon différente.
C'est plus une route qui fait partie du réseau de la Ville de Montréal. C'est une route qui fait
partie du parc. Et donc, on peut peut-être la fermer quand il y a une tempête

1605 de neige. On la déneige moins rapidement que les autres routes. On peut peut-être la fermer la nuit. Donc peut-être que ce serait la vision la plus radicale. Je ne sais pas si c'est la plus faisable, par contre.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1610 Il s'agissait par exemple, de faire juste le lien, donc de couper le lien de Camilien-Houde, dans le fond.

M. LUC FERRANDEZ :

1615 Voilà.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Puis à ce moment-là, si c'était...

1620 **M. LUC FERRANDEZ :**

1625 Non, non. Non, non. C'est-à-dire la route de parc, c'est-à-dire que la route ne sert qu'à se rendre au stationnement. Elle ne sert plus du tout au transit. Donc c'est une route qui appartient au parc. Il n'y a pas de passage permis. Non seulement il y a un péage mais, en plus, il y a un mode d'administration de la route qui est différent.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1630 Mais on garderait à ce moment-là les deux accès autant du côté de Camilien-Houde...

M. LUC FERRANDEZ :

Oui, oui. Dans cette troisième option-là, oui.

1635 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

1640 Troisième option. Dans la première option, par contre, si on fait un accès jusqu'au belvédère de Camilien-Houde, est-ce que pour le reste, ça deviendrait à ce moment-là seulement pour un sentier multifonctionnel? Est-ce qu'on coupe le lien complètement?

M. LUC FERRANDEZ :

Bien je pense que là, ça serait exactement le genre de bonne question à discuter dans une table de concertation. Si vous me le demandez, moi je suis un cycliste, je

1645 préférerais qu'elle soit conservée pour monter en vélo, parce que c'est vraiment une valeur ajoutée formidable pour les Montréalais d'avoir accès au sommet en vélo. C'est une expérience d'ailleurs que des centaines de cyclistes utilisent tous les jours. Mais je pense que ça devrait être discuté dans une table de concertation.

1650 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

J'en profite, comme vous êtes cycliste, vous parlez de rendre la chaussée plus étroite. Vous dites même qu'ayant moins de véhicules, donc chaussée plus étroite, même partager la chaussée avec les véhicules.

1655

M. LUC FERRANDEZ :

Oui.

1660 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

C'est un peu surprenant parce qu'on entend toujours l'inverse, de dire il faut séparer les vélos des...

1665 **M. LUC FERRANDEZ :**

C'est sûr qu'il faut les séparer quand il y a énormément de voitures. Mais si ça devient une route de parc, je pense que le nombre de voitures... je fais du vélo à toute heure du jour sur Camilien-Houde, tous les jours de la semaine. Il y a beaucoup de voitures le samedi, le dimanche à partir de 1 h ou 2 h. Le reste du temps, il n'y a pas tant de voitures que ça, d'utilisateurs du parc. Le matin, le soir, il y a énormément de transit, mais je veux dire d'utilisateurs du parc, on s'entend. Une fois qu'on a retiré le transit, il n'y a pas des utilisateurs du parc à profusion tout le temps. Il y a plein de moments où on peut faire du vélo.

1670

1675 Quand on habite sur le bord d'une plage en Californie et qu'on fait du surf, il y a des moments où on ne va pas faire de surf parce qu'il y a trop de touristes. Le dimanche, à midi mettons. Bien, les cyclistes à ces heures-là, ce que je leur propose, c'est d'avoir des circuits alternatifs autour du mont Royal. Et le reste du temps, l'échange, c'est que le reste du temps, ils aient le parc pratiquement à eux seuls, puisqu'ils le partagent juste avec les utilisateurs du parc.

1680

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Peut-être juste une dernière question.

1685

M. LUC FERRANDEZ :

1690 Je voudrais un complément d'information. On est en présence ici de François
Gagnon, un cycliste émérite qui a roulé dans les Pyrénées, qui a roulé dans les Alpes, etc.,
sur le Galibier. Sur le Galibier, par exemple, sur des longues sections du Galibier, les
voitures, il n'y a pas de place pour passer deux autos, deux vélos. Il n'y a pas la place. Il y a
des vélos dans les deux sens; il y a des autos dans les deux sens. Les voitures et les vélos
se partagent la route. Donc on route cinq cents, six cents mètres, on se met de côté, on
laisse passer l'auto, etc. Puis c'est comme ça dans toutes les routes des Alpes. Toutes les
1695 routes des Pyrénées. Il y a des milliers d'utilisateurs voiture et d'utilisateurs cyclistes.
L'expérience existe déjà.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1700 Justement un dernier point. Donc ce qu'on comprend aussi, c'est que pour arriver à
rétrécir la chaussée, la rendre plus à l'échelle du parc et changer son statut, il y a une
condition qui serait préalable, c'est de réduire le volume de circulation.

M. LUC FERRANDEZ :

1705 Absolument. Sans ça, il n'y a rien de possible.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1710 Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

1715 C'est un très beau projet. Il y a de quoi être enthousiasmé à regarder vos photos. On
a l'impression d'être transportés dans un univers, comme vous dites, de magie. Alors on va
y revenir pendant qu'on va réfléchir et essayer d'écrire notre rapport. Merci infiniment.

M. LUC FERRANDEZ :

1720 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Avant la pause, on entendrait monsieur Jean-Yves Bourdages, s'il est ici. Bonsoir,
monsieur Bourdages!

M. JEAN-YVES BOURDAGES :

Bonsoir! Ce sera assez court.

1730

LA PRÉSIDENTE :

On n'a pas de texte?

1735

M. JEAN-YVES BOURDAGES :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1740

Bon, alors on vous écoute.

M. JEAN-YVES BOURDAGES :

1745

C'est seulement quelques commentaires. Ma première intervention qui est la plus importante, ce serait de voir si la Ville pourrait mettre en place une façon pour limiter la croissance des institutions sur le mont Royal. Et je crois qu'une des meilleures façons – je parle des institutions en général – je vais vous donner deux exemples.

1750

Par exemple, les cimetières. Il n'est pas question de fermer les cimetières, loin de là, mais, par exemple, on sait que la tendance va de plus en plus vers le développement des mausolées pour, bon, les gens préfèrent être au chaud. Alors si la Ville pouvait faire un échange de terrain sur les portions les plus intéressantes des cimetières et on pourrait mettre hors de la zone du mont Royal d'autres terrains plus près de certaines autoroutes ou de stations de métro, où il y aurait du stationnement à profusion, là on pourrait se permettre de construire des mausolées sans vraiment avoir de contrainte de volume, de hauteur, et ça pourrait peut-être donner des éléments assez importants. Alors comme ça, ça nous permettrait de protéger une partie des plus beaux boisés ou des plus beaux terrains dans les cimetières, qui sont quand même presque la moitié de la partie végétale du mont Royal.

1755

1760

J'aimerais aussi insister sur le cas du CUSM, le Centre hospitalier de l'Université McGill. J'en avais déjà parlé lors d'une consultation précédente. Mais je trouve que c'est vraiment une obsession de la part d'une partie de l'administration du CUSM à vouloir rester sur le mont Royal, alors que tout avait été prévu, planifié depuis les années 90 pour déménager le CUSM au complet sur les terrains du Glen, l'ancienne cour de triage du Glen. Là, le Children et puis le Shriners s'en vont là-bas.

1765

Non seulement il y a des sorties et des entrées de l'autoroute pour aller dans le West Island, il y a la station de métro Vendôme, il y a une gare de train de banlieue qui est relié

1770 directement au centre-ville et vers l'aéroport aussi. Alors on se dit, vraiment là, ça devient
 une lubie à vouloir s'accrocher au flanc du mont Royal, surtout pour leurs besoins de
 développement. Et s'ils déménageaient au Glen, bien non seulement ils rationaliseraient tout
 ça, mais en même temps ça permettrait au gouvernement de revendre un gigantesque
 1775 bâtiment qui a seize étages au-dessus du mont Royal, parce qu'il n'y a plus rien qui va se
 construire comme ça, et ça, mettre ça en vente aux enchères sans possibilité de poursuite
 pour vices cachés, parce qu'on sait déjà les vices, et là, à ce moment-là, ça rentabiliserait.

On arrêterait de faire étude par-dessus étude pour voir comment on va réussir à
 insérer des volumes supplémentaires autour du CUSM, qui se trouve à être un endroit
 1780 stratégique visuellement parlant et au niveau de la circulation automobile. Et peut-être que ça
 allégerait un peu la circulation dans ce secteur-là et ça permettrait aux bénéficiaires, comme
 disent les fonctionnaires, d'avoir un accès plus facile. Parce que moi-même, c'est mon
 hôpital, puis j'y vais régulièrement et, souvent, je vois les personnes âgées grimper en hiver.
 Ça devient un peu complexe.

1785 Alors ça, ce sont deux des exemples. Le troisième, ça serait l'Université de Montréal
 qui elle-même a trouvé sa solution, qui s'en va vers son nouveau campus à Outremont. Alors
 ça, c'en est un exemple. Madame Guilbault tout à l'heure parlait de McGill qui avait acheté
 l'Hôtel Renaissance.

1790 Alors je crois que si la Ville a une vision d'ensemble en disant : écoutez, dorénavant,
 toutes les grandes institutions qui sont dans des zones stratégiques où il y a des boisés, il
 faudra qu'on trouve d'autres solutions, plutôt que de toujours rajouter, puis rajouter ou
 essayer d'insérer d'autres structures là-dedans.

1795 Ça, c'était le point le plus important. Pour le reste, écoutez, je ne répéterai pas ce
 que monsieur Porlier, monsieur Ferrandez ont dit. C'est assez complet. Par contre, il y a un
 truc que j'aimerais rajouter au niveau de la circulation des transports en commun.

1800 Ça serait tellement simple si on permettait à l'autobus... actuellement, l'autobus
 Mont-Royal part du métro Mont-Royal pour se diriger vers la Côte-des-Neiges. Mais ce que je
 trouve assez surprenant, ça fait un lien entre Côte-des-Neiges et le Plateau, mais en ce qui
 concerne le centre-ville, nous, quand on part du centre-ville, on prend Côte-des-Neiges, on
 nous débarque près du manège militaire, et là l'autobus ne passe pas très souvent, et les
 1805 horaires ne sont pas coordonnés, et je me suis rendu compte, je l'ai minuté, je l'ai marché,
 ça me prenait moins de temps couper à travers la montagne, même en hiver – il faut être
 bien équipé – que de prendre, de marcher à partir de Remembrance pour s'en aller vers la
 Maison Smith.

1810 Alors si on pouvait – de façon alternative peut-être, je ne sais pas – mais faire qu'un
 des autobus de la ligne Mont-Royal se dirige carrément au Métro Guy-Concordia et

1815 revienne, déjà ça améliorerait l'accessibilité, surtout pour des personnes qui ont des difficultés à marcher, pour aller directement dans la grande prairie du mont Royal et à la Maison Smith ou au lac aux Castors. Alors ça, ça coûte presque rien. Ça peut se faire tout de suite.

1820 Et pour le reste, comme je vous ai dit, je suis pas mal d'accord avec à peu près tout ce qui a été mis au niveau de la réduction de la circulation, peut-être même permettre simplement aux véhicules d'urgence, transport en commun, peut-être les cars touristiques parce que, dans les tours de ville de Montréal, c'est immanquable. Pour le moment, ça serait acceptable jusqu'à temps qu'il y ait peut-être trop d'autocars et qu'on les interdise à leur tour mais, ça, on verra un petit peu plus tard.

1825 Quant à l'intervention, le document 3.6.4, le chemin de ceinture du mont Royal, alors j'ai été très enthousiasmé par ça aussi, puis je veux simplement dire que là-dessus, j'étais entièrement d'accord.

1830 Et puis ma dernière intervention à propos du document 3.7.1 qui a été préparé par Vlan paysage, je regardais la façon d'aménager le carrefour Remembrance/Côte-des-Neiges et là, je trouvais que ça restait encore un peu trop compliqué, puis ça facilitait encore un peu trop la circulation rapide. Et je crois que peut-être si on mettait le Chemin Remembrance, on le déplaçait plus près du manège militaire pour le faire arriver juste en face du chemin Summit Circle, ça permettrait de faire un tout bête carrefour avec feux de circulation à Côte-des-Neiges, Remembrance, Summit Circle.

1835 En cas d'urgence, bien les véhicules d'urgence comme la police ou les ambulances pourraient facilement communiquer des deux côtés. Et ça permettrait à ce moment-là, étant donné qu'il y a une colline artificielle qui avait été créée pour faire le rond-point Remembrance, bien cette colline-là servirait de point d'appui pour faire un de ces viaducs paysagers dont on parle, qui serait nécessaire non seulement pour notre plaisir mais pour les animaux aussi, comme monsieur Ferrandez parlait dans l'Ouest canadien.

Eh bien voilà. C'est tout.

1845 **LA PRÉSIDENTE :**

1850 Merci infiniment, Monsieur Bourdages. Écoutez, moi je voudrais quand même vous signaler deux choses. D'une part, l'Office va aller en consultation publique sur le projet du CUSM à la mi-mai. Je vous le dis parce que ça serait peut-être intéressant de surveiller le site.

Et, deuxièmement, on va aussi aller en audience publique, en fait en consultation publique sur le chemin de ceinture. Déjà la Ville a eu l'occasion de parler un peu de son projet dans le cadre de l'atelier qu'on a tenu dans le cadre de cette audience-ci à l'occasion

1855 de l'atelier qui a porté sur l'accessibilité. Mais ils vont développer un projet plus précis et
l'Office a été mandaté pour consulter les Montréalais là-dessus. Alors on devrait y aller un
peu plus tard au mois de juin, quand on aura progressé dans la réflexion et dans l'audition
des commentaires aussi et des positions sur le plan plus général, ce qu'on est en train de
faire actuellement.

1860 Ceci étant dit, je vous remercie beaucoup de votre contribution. Et si vous le
souhaitez tout le monde, on va s'arrêter pour une pause une quinzaine de minutes et, au
retour, on entendra monsieur Richard Choquette.

1865 **M. JEAN-YVES BOURDAGES :**

Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1870 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LA PRÉSIDENTE :

1875 Est-ce que monsieur Robert Choquette est ici? Troisième appel, monsieur Robert
Choquette?

Bon, monsieur Michel Rose est là, lui. Alors, Monsieur Rose, on vous attend.
Bonsoir, Monsieur Rose !

1880 **M. MICHEL ROSE :**

Bonsoir, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires ! Je vais commencer
par vous remercier de nous donner l'opportunité de nous exprimer dans le cadre de ce
merveilleux plan.

LA PRÉSIDENTE :

C'est nous qui vous remercions d'être là.

1890 **M. MICHEL ROSE :**

Récemment, la Ville de Montréal annonçait la ratification du Pacte patrimonial du
Mont-Royal. En somme, ce pacte cite notre profond attachement au mont Royal, notre
engagement avec la Ville de Montréal dans un effort commun de préserver pour les
générations actuelles et futures ce bien d'intérêt collectif et sa figure emblématique

évidemment, et notre conviction qu'une approche fondée sur la concertation et la collaboration et des engagements librement consentis permettra de mieux conjuguer nos apports respectifs.

1900

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons dire pour le bénéfice de tout le monde que vous représentez l'École Polytechnique de Montréal.

1905

M. MICHEL ROSE :

Oui. Je m'excuse.

1910

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. MICHEL ROSE :

1915

Polytechnique, en fait, comptant plus de 30 000 diplômés, se distingue par la rigueur de sa formation et par l'effervescence de ses activités de recherche qui en font aujourd'hui l'une des plus grandes institutions universitaires de recherche appliquée au pays, tout en contribuant significativement à l'économie du savoir de Montréal.

1920

En fait, le sommet sectoriel du développement économique de 2002 a d'ailleurs reconnu l'importance d'assurer le maintien de lieux de formation et de recherche de très haut niveau dans ses priorités.

1925

Présente sur le mont Royal depuis une cinquantaine d'années, Polytechnique s'assure de préserver le patrimoine exceptionnel de ce site en respectant les engagements qu'elle a pris depuis longtemps, notamment en matière de développement immobilier dans le respect des boisés, du patrimoine bâti et des points de vue sur la montagne.

1930

Si on parle en soi de la préservation et la mise en valeur de cette face nord du mont Royal, il faut se rappeler que ce site à vocation universitaire depuis 42, bien l'Université de Montréal a posé le premier geste bénéfique pour la montagne en revalorisant une ancienne carrière désaffectée. Aussi, le campus a également contribué à la protection de larges espaces verts tout en assurant l'accès au public, mettant ainsi au rancart le fameux scénario de développement résidentiel envisagé antérieurement. Donc on ne serait pas à en parler ce soir, dans notre cas, si ça avait été des résidences aujourd'hui. Donc il y a déjà des choses qui se sont faites dans le passé.

1935

1940 Au fil des ans, les institutions universitaires ont cherché à concilier leurs besoins de développement avec la nécessité de préserver les zones vertes sur le campus. Aujourd'hui, c'est à peu près 60 % de tout l'espace du campus qui est réservé à cette fin.

1945 Je voudrais parler plus spécifiquement du plan directeur du campus. On dit campus de l'Université de Montréal, évidemment c'est issu des années 90 où l'Université de Montréal, Polytechnique et HEC – nous sommes trois institutions distinctes mais qui occupons ce campus – on a procédé à l'évaluation de nos besoins en fonction de la mission de notre clientèle, du parc immobilier existant, du potentiel et le développement.

1950 Donc, suite à cette importante consultation qui a été aussi publique, le document émis en 95 a été présenté à la Ville de Montréal et aux diverses instances publiques. Les trois institutions universitaires de la ville ont signé une entente cadre et un règlement a été adopté – on parle du fameux règlement 96-066 – qui en soi sanctionne le programme du campus et régit sa mise en œuvre. Donc il y a des garanties. Ce règlement municipal confirme le potentiel de développement du campus et définit les contraintes et indique les marges de manœuvre des institutions du campus.

1960 Ce plan est basé sur trois principes fondamentaux : un campus structuré pour bien répondre aux besoins des universités; un campus qui joue un rôle intégrateur avec le mont Royal et la Ville; et un campus accessible, fonctionnel et sécuritaire.

1965 Le plan directeur prévoit également la protection des vues sur la montagne en établissant la localisation et le gabarit de chaque potentiel d'aménagement. Les hauteurs, les formes, tout est déjà défini. Le plan prévoit également la protection des caractéristiques architecturales afin d'assurer une continuité fonctionnelle, visuelle et architecturale dans la localisation des futurs pavillons.

1970 Polytechnique aussi a fait un plan directeur mais pas d'occupation du campus mais par rapport à ses besoins. Donc on a fait ça en 2000. Ce plan directeur là, en gros, c'était d'aller chercher les points importants au niveau d'un développement immobilier. C'est-à-dire commencer par garder le respect de notre mission puis de nos orientations. De regrouper l'ensemble de nos activités sur un même site; on était à neuf endroits différents, alors pour une institution de notre taille, ce n'était vraiment pas fonctionnel. L'assurance d'avoir un potentiel d'expansion adéquat selon les limites optimales définies aux secteurs E, F, G qu'on retrouve dans le règlement municipal spécifique au campus. La nécessité d'offrir une excellente visibilité lui permettant d'affirmer son identité et de renforcer sa présence sur le campus et la Ville.

1980 Donc ce plan directeur là a été présenté au ministre de l'Éducation de l'époque – et ça a fait l'objet aussi du contrat de performance de notre institution – donc il a reçu un accueil favorable puisque le ministre nous a accordé d'agrandir, de procéder d'abord à un

premier agrandissement et la suite pourrait venir plus tard en fonction du futur.

1985 Donc si on regarde un des secteurs qui était très cité, le secteur G, c'est-à-dire les pavillons Lassonde et le terrain à côté, donc c'est un tout qu'on appelait le secteur G, il faut se rappeler que Polytechnique, on s'est entendu d'abord avec l'Université de Montréal, ce n'était pas notre terrain, sur le potentiel de développement immobilier du secteur qui nous avoisinait. Puis on a rencontré les différents groupes de citoyens pour expliquer la démarche qu'on faisait dans la construction sur le campus.

1990 Alors, Polytechnique aussi a rencontré les représentants de la Ville pour s'assurer que le scénario qu'on avait en tête respecte les exigences du règlement municipal à cet effet et pour convenir des suites à donner pour obtenir toutes les autorisations requises en vue d'éventuelles constructions. Mieux vaut de bien se comprendre au départ pour bien réaliser.

1995 Alors, le ministère de l'Éducation ne nous a pas donné ce qu'on s'attendait. On a eu la moitié des mètres carrés qu'on devait construire. Et comme ce secteur-là est capable de prendre le double, on a établi l'ensemble du concept. Alors, il faut se rappeler aussi qu'à cette époque-là, les différents représentants nous demandaient de présenter un plan d'ensemble, même si on construisait seulement la moitié de ce secteur-là.

2000 Donc, afin de respecter cette vue d'ensemble, on a présenté le plan d'abord à nos voisins, qui est l'Université de Montréal, et après ça, qui a obtenu son approbation, on a continué à présenter ce plan-là au comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, on l'a présenté au comité-conseil d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la Commission ministérielle de la ministre des Affaires culturelles et finalement le conseil d'arrondissement. Donc, on était les tout premiers qui présentaient ça avec l'Université de Montréal dans le cadre des pavillons Jean Coutu.

2010 Ainsi, le concept de développement de l'ensemble du secteur G a reçu toutes les autorisations requises à ce moment-là en vue de la construction de son cadre bâti. Comme Polytechnique et l'Université de Montréal n'avaient pas tout le financement requis pour procéder immédiatement à la construction de tous les pavillons du secteur G, Polytechnique procéda d'abord à la construction des pavillons Lassonde, toujours en ayant à l'esprit qu'il fallait s'intégrer avec le reste. On parle des aménagements paysagers, etc., tout devait être conçu comme si un jour c'était construit dans les autorisations.

2015 Ainsi, conformément au règlement et à l'approbation du concept d'ensemble du cadre bâti, nous, on considère présentement que c'est un droit acquis.

2020 La construction des pavillons Lassonde. En soi, Polytechnique, on a décidé d'agrandir nos installations en nous inspirant du concept de développement durable. Donc soucieuse d'utiliser une norme internationale reconnue pour guider ses démarches, parce

2025 qu'un bâtiment vert qui définit nos degrés de verdure : est-ce qu'il est vert pâle, vert foncé?
Alors on a choisi de suivre la norme LEED du U.S. Green Building Council, parce qu'à l'époque, il n'y avait pas de conseil canadien, c'était trop avant-gardiste.

2030 Dès la phase d'appel d'offres pour la sélection des professionnels, nous avons indiqué clairement nos intentions à cet effet. Et je cite :

Cet agrandissement devra s'inspirer du concept de bâtiment vert, intégrant dans sa conception la volonté de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement.

2035 Donc atteignant – parce que c'est un système de pointage cette certification-là – on a obtenu quarante-six points, soit le plus haut pointage obtenu pour un immeuble au Canada. Et nous a décerné aussi la certification LEED niveau Or. Donc, on était le premier chantier au Québec à avoir adopté une telle norme. Nos pavillons, ce sont les premiers à obtenir cette certification au Québec et les premiers en milieu universitaire canadien. Donc, ils ont également reçu *full* de prix, environ une vingtaine de prix de reconnaissance dans différents milieux : on parle de régional, provincial, canadien et international.

2040
2045 Finalement, au niveau des recommandations. Il est peu commun qu'un propriétaire se dote d'un plan de développement immobilier aussi complet. Qu'en plus, un plan soit approuvé par la municipalité, et qu'en plus, il fasse l'objet d'un règlement spécifique, et qu'en plus, en construisant ses bâtiments, son leadership en matière de développement durable soit reconnu de façon internationale. Donc, décernée par le U.S. Green Building Council comme je disais tantôt, ça a quand même été une première dans le milieu immobilier québécois et dans le milieu universitaire. Polytechnique a ainsi démontré une fois de plus sa vision, son leadership et l'importance de développer de façon durable.

2050
2055 Au cours du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, monsieur Alan DeSousa reconnaissait les pavillons Lassonde à titre d'un des projets les plus originaux, illustrant l'engagement des partenaires dans la réalisation des objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Dans cette foulée, Polytechnique s'engage à faire de même pour tout futur aménagement, tout en continuant de reconnaître le caractère particulier du mont Royal.

2060 Institution mondialement reconnue pour la qualité de sa formation et de sa recherche et des services qu'elle offre à la collectivité, et étant une des plus importantes écoles de génie au Canada, Polytechnique doit aussi être en mesure de pouvoir planifier son développement à long terme. L'élaboration d'un plan directeur, la tenue de consultations publiques sur cette question et la signature d'une entente avec la Ville de Montréal visaient d'ailleurs cet objectif dans le passé.

2065 Dans cette optique, il nous apparaît essentiel que les mesures réglementaires relatives au patrimoine bâti respectent l'entente établie entre les trois institutions

2070 universitaires du campus et la Ville en enchâssant les dispositions actuelles dans le Document complémentaire du Plan d'urbanisme. Rappelons que cette entente a déjà fait l'objet de plusieurs études et consultations publiques et d'une approbation du conseil municipal.

2075 Il est essentiel pour Polytechnique que le campus puisse conserver tout son potentiel et plus particulièrement les secteurs E, F, G et H du plan directeur du campus et du règlement municipal. Il faut se rappeler que le pavillon Bombardier qu'on a construit, c'était sur un stationnement. Notre potentiel à l'est, c'est un stationnement actuellement. On n'enlève évidemment pas une chênaie là. C'est bien important.

2080 Alors nous sommes aussi d'accord avec l'approche proposée dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal en ce qui a trait à reconnaître et pérenniser les mesures existantes des règlements spécifiques au territoire d'institutions ayant déjà procédé à une planification concertée et d'introduire ces mesures au Document complémentaire au Plan d'urbanisme. Ce qui est notre cas avec le règlement 96-066.

2085 De plus, toute révision de la réglementation et des mécanismes de gestion mis en place ne doit pas alourdir les processus administratifs et doit être suffisamment souple pour éviter les délais indus pour la réalisation des projets de développement qui sont déjà prévus au plan directeur du campus. Donc, on ne prévoit pas d'improviser. On prend des choses déjà convenues. Il en va de la capacité de Polytechnique de pouvoir répondre rapidement à ses besoins évolutifs en formation d'ingénieurs et de spécialistes de haute technologie et en recherche en y associant les infrastructures immobilières requises au moment approprié.

2090 Finalement, rappelons qu'en plus de respecter le règlement municipal spécifique associé à notre potentiel de développement immobilier, Polytechnique s'est déjà engagée à y intégrer également une démarche de développement durable internationalement reconnue.

2095 Je vous remercie beaucoup de nous avoir reçus.

LA PRÉSIDENTE :

2100 Merci beaucoup, Monsieur Rose. Bon, alors effectivement, on a lu votre mémoire avec intérêt puis on s'est rappelé les reconnaissances internationales qui avaient été accordées aux pavillons Lassonde au moment de la réalisation des projets.

2105 En fait, comment j'introduirais ma question auprès de vous. On a entendu ce soir Les Amis de la montagne, on a entendu les gens du Conseil régional de l'environnement qui sont venus aussi nous présenter leurs préoccupations. Vous faites partie de la même Table de concertation. Vous avez évolué ensemble vers des consensus. À la lecture des

2110 documents, on s'aperçoit – et vous me corrigerez si je me trompe – que l'enjeu pour la mise en œuvre du plan, il est sur la partie G du territoire qui appartient à l'Université de Montréal actuellement et qui est adjacent aux pavillons Lassonde. C'est ça?

M. MICHEL ROSE :

Oui.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

2120 Et si je ne m'abuse, sur cette portion-là du territoire, il y a un massif, ce qui est identifié comme un massif forestier aux cartes et donc, théoriquement, si on appliquait le plan, il n'y aurait pas de construction possible. Et là, je ne viens pas remettre en cause du tout les ententes, je fais simplement regarder le plan.

M. MICHEL ROSE :

2125 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2130 En fait, tout mon préambule, il est là pour essayer d'échanger avec vous sur les enjeux pour Polytechnique autour de ce terrain-là. Si je comprends bien, pour ce qui est du projet de protection des milieux naturels, on a là une sorte de cheville ouvrière ou de clé qui permettrait de faire un lien dans ce qu'on a appelé la Coulée verte et donc, par le biais de ce lien-là, de permettre, si vous voulez, l'application d'un programme de conservation de biodiversité qui peut être plus performant.

2135 Parlez-nous un petit peu de votre plan immobilier, de l'application du plan immobilier et c'est quoi les enjeux pour Polytechnique de l'utilisation de cette portion-là. La portion E, il s'agit d'un stationnement. Mais la portion G, elle, semble mettons disons plus stratégique à des fins de protection des milieux naturels. Je vous écoute.

2140 **M. MICHEL ROSE :**

2145 D'accord. Premièrement, je voudrais rappeler que c'est un terrain de l'Université de Montréal. Ça fait que je ne voudrais pas prendre position pour l'Université de Montréal. Je vous parle de notre perception à nous des enjeux.

2150 Bon, lorsque nous avons construit les pavillons Lassonde, comme je vous disais, il fallait présenter l'ensemble du concept. Je vous avouerais que pour tout le monde à l'époque, c'était une surprise qu'on ne construise pas au complet. C'est parce qu'on n'avait pas les moyens. Mais on a dû présenter un concept. Quand on dit : « un concept » c'est

que c'est pour le long terme. C'est-à-dire, par exemple, on est obligé de mettre le stationnement là où il est présentement et c'est loin d'être l'idéal, parce que, un jour, on va pouvoir y accéder par l'est pour sortir à l'ouest.

2155 Nous avons dû développer toute la partie centrale du sentier pédestre, si on veut, on dirait à l'est des pavillons Lassonde. C'est comme la cour intérieure. Il a fallu préparer le modèle qui était prévu initialement, puis c'était un genre de reproduction de l'Université de Montréal, c'est-à-dire le pavillon principal de Polytechnique qui est en haut et ses deux bras comme l'Université de Montréal. Ils voulaient avoir un principe architectural reproduit sans nuire à l'écran. Alors donc, c'était bien important de bien le définir comme ça.

2160 Donc on a construit le bras, si on veut ouest, et c'est prévu, le reste, donc toutes les communications internes, externes sont prévues dans Lassonde présentement pour un jour être connectées au reste du campus pour la circulation. Même chose pour les voies d'accès en bas. Il faut se rappeler aussi sur le terrain G, il y a encore du stationnement de l'Université de Montréal. Il y a une bonne portion du terrain qui est une voie d'accès et un stationnement. Il reste une partie boisée.

2170 La Coulée verte, elle est plus à l'est. C'est sûr que c'est un petit bras de la Coulée verte, mais la véritable Coulée verte qui a toujours été reconnue dans le règlement et dans le plan directeur du campus et qui avait été acceptée à l'époque par les groupes de consultation, c'est la descente qu'on a près des résidences, etc.

2175 Donc lorsqu'on regarde le plan directeur et le règlement, nous devons conserver quand même... il y a des arbres, il faut pratiquement contourner la bâtisse autour de l'arbre. Alors c'est prévu dans le plan. Les hauteurs sont prévues en fonction de ça et, en réalité, ce que ça cache, il faut bien se rappeler aussi que c'est de la friche d'il y a trente, quarante ans. Les arbres qui sont là, ce n'est pas notre chênaie qui est en avant et Dieu sait qu'on a protégée. Alors c'est plus de la friche dont les arbres de qualité sont prévus d'être conservés dans le règlement municipal.

2185 Donc, c'est deux petits pavillons qui sont rattachés entre eux d'un côté et qui peuvent être rattachés avec les pavillons Lassonde, et tout ça dans un continuum. Donc, c'est pour ça que nous, on a dû construire en attendant qu'un jour, si on a les moyens, ça va pouvoir former un tout. Là, présentement, ça fait incomplet et puis ça paraît aussi que c'est incomplet. Ça donne un style plus massif.

2190 Il faut se rappeler aussi que lorsqu'on a construit le pavillon Lassonde sur ce fameux terrain-là, il y en avait des arbres présents. Ils n'étaient pas de très grande qualité, mais ceux qui étaient de bonne qualité, ce qu'on a fait, c'est qu'on les a transplantés ailleurs sur le campus. Ce n'était pas prévu dans les budgets ce genre de chose-là, mais c'était notre volonté. Puis ce n'était pas dans le LEED non plus. Donc, c'était notre volonté de transposer ce qui était encore d'une bonne qualité. Et le reste de cette friche-là, si on

2195 regarde aujourd'hui, notre pourcentage quand nos arbres vont être matures, on devrait avoir
sensiblement le même pourcentage de verdure qu'il y en avait avant. Parce que là, il ne faut
pas oublier qu'on prend l'ensemble du terrain et non juste la partie de la côte dans la
montagne.

2200 Et la dernière chose aussi, c'est que ce terrain-là est contaminé naturellement. Bon,
vous allez me dire : si on conserve les arbres, ça ne paraîtra pas, et tout. Mais là, nous, ce
qu'on a construit, on a dû décontaminer de façon importante. Alors on parle de quatorze
mille tonnes de matériaux de catégorie B-C. C'est quand même assez avancé. Là-dedans, il
y avait un peu de contamination humaine venant des automobiles à cause des
2205 stationnements. L'autre contamination venait de haute teneur en cuivre. Alors ça, on a
réhabilité le site en soi qui était une friche avant ou qu'on se rappelle qui avait d'autres utilités
aussi. Lorsqu'on a construit, en dessous, c'est des gros, gros blocs de béton et de déchets
qui sont là-dedans. Alors c'est ça qu'on a dû déblayer pour être capable de construire.

2210 Donc c'est pour ça que la vue, ce que ça donne, on rajoute les arbres, on
compense. Si on regarde par exemple LEED, qui est une norme internationale, pour obtenir
un pointage, c'est-à-dire d'être un peu modèle, on parle de 25 % de la surface d'un terrain
qui doit être végétalisé. On a dépassé ça.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Avec?

M. MICHEL ROSE :

2220 Avec les pavillons Lassonde. Et ça a l'air très lourd. Alors ça, toujours au niveau de
la densité. C'est sûr que c'est des calculs américains et c'est des approches qui sont peut-
être différentes mais n'empêche, mettons le LEED Canada, c'est sensiblement la même
chose. Donc notre pourcentage par rapport au zonage qui est reconnu, on a respecté le
zonage de la Ville et du plan directeur.

2225 **LA PRÉSIDENTE :**

2230 Et si vous appliquez votre plan immobilier, celui que vous avez actuellement, vous
seriez amenés à construire dans cet espace-là à peu près quand? Comment est-ce que vos
besoins évoluent à l'École Polytechnique?

M. MICHEL ROSE :

Là, présentement, je ne parle pas pour moi, puis notre recteur ne parle pas pour

2235 lui, il parle pour son successeur probablement, à moins qu'il soit là pour plusieurs mandats.
Ce que je veux dire, de base aujourd'hui, on ne construit pas aujourd'hui. Mais il faut
protéger les acquis futurs. Quand je dis « construire », ça va dépendre de la nature des
constructions. Si ce sont des laboratoires de recherche comme on fait, nous ne construirons
pas dans le secteur G. Normalement, on va construire secteur E, c'est parce qu'il y a une
2240 question de hauteur et de dégagement. Donc il faut respecter les normes environnementales.
Donc, si je construis des laboratoires lourds, ce n'est pas bien, bien pratique de construire
en avant. Alors, on ne peut pas y penser.

Et, d'ailleurs, c'est ce qui est arrivé avec les pavillons Lassonde. C'est un bâtiment
2245 qu'on considère léger. À part quelques salles blanches, c'est un bâtiment qu'on appelle sec,
c'est-à-dire très peu d'émissions provenant de laboratoire. Parce qu'on ne peut pas mettre ça
en avant. Il y a des règlements aussi au niveau de la pollution et etc.

LA PRÉSIDENTE :

2250 Est-ce que vous êtes en train de me dire que les prochains besoins, ça serait les
besoins de laboratoires et que vous voudriez les construire dans l'espace E?

M. MICHEL ROSE :

2255 S'ils sont des laboratoires, on va les construire normalement, les laboratoires
chimiques, etc., on les construirait dans le E. Si ce sont des besoins secs, c'est-à-dire
bureau, salle de cours ou laboratoire genre informatique, ça serait dans le secteur G. Mais
on ne peut pas présentement savoir ce que sera l'avenir parce que si on regarde dans un
2260 certain nombre d'années comment que nos institutions ont évolué, c'est en fonction de
différents paramètres qu'il n'est pas toujours évident de connaître aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

2265 Non, c'est ça.

M. MICHEL ROSE :

2270 Nous, on a fait notre plan directeur. On savait quels étaient nos besoins en termes
d'espace. Il va falloir éventuellement le refaire, faire notre suivi. Parce qu'un plan directeur,
ce n'est pas uniquement un besoin d'installations. C'est aussi l'enseignement et la recherche,
quel est notre intérêt et notre croissance en enseignement et en recherche, et quels sont les
besoins qu'on doit y associer? Donc il faut toujours réadapter ça.

2275 Donc, ce que je vous dis, c'est que présentement, ce n'est pas prévu. Dans
l'immédiat, il n'y a pas une demande présentement déposée à Québec pour construire,

c'est très clair. Mais n'empêche qu'il pourrait y avoir éventuellement, tout dépendant des installations, parce que notre pavillon principal est fort vétuste, s'il y avait des choses qu'il fallait changer, bien, évidemment il faudrait regarder ces aspects-là.

2280

LA PRÉSIDENTE :

Puis là, vous nous avez dit que c'était pour le successeur du recteur.

2285

M. MICHEL ROSE :

Ça pourrait l'être.

LA PRÉSIDENTE :

2290

Vous allez faire un mandat de combien d'années déjà?

M. MICHEL ROSE :

2295

Quatre ans, renouvelable.

LA PRÉSIDENTE :

2300

D'accord. Donc, sur un horizon de ans ans, vous ne voyez pas d'hypothèse d'utilisation de cet espace.

M. MICHEL ROSE :

2305

Pour le moment, je ne crois pas.

LA PRÉSIDENTE :

Venez donc, Monsieur. Vous voulez vous identifier, s'il vous plaît?

2310

M. ANDRÉ TANGUAY :

2315

André Tanguay, je suis directeur des ressources financières et matérielles. Dans les prochains cinq ans, en fin de compte, disons que les ressources financières vont être allouées disons au niveau de la rénovation du pavillon principal. Alors au niveau des besoins d'expansion, c'est sûr que ça ne sera pas dans les cinq premières années, ça va aller dans la sixième et septième années comme telles. Et nos besoins disons changent beaucoup. Ça fait que au niveau, disons... on a une mission qui est énormément disons basée sur les priorités ministérielles.

2320 On a parlé des infrastructures. Bon, au niveau du ministère, ils ont mis des sommes
nouvelles et ils s'aperçoivent qu'au niveau des ingénieurs pour faire ces travaux-là, il y a une
pénurie de main-d'œuvre. Alors, actuellement, on a des développements à faire pour former
des ingénieurs civils. Alors, si on forme des ingénieurs civils, on va avoir des besoins aussi
2325 disons au niveau de la recherche pour développer. Alors il faut chercher des nouveaux
matériaux, des nouvelles façons de faire les choses. Alors ça va aller dans la sixième et
septième années, si on a des budgets pour ça.

Mais je dois dire, avec les nouveaux dollars qui est tombé, c'est 30 G\$. Pour nous,
disons c'est un développement quand même énorme et, pour le moment, on a uniquement
2330 les budgets pour faire cette main-d'œuvre-là. Pour les besoins en laboratoires et en espaces
supplémentaires, ça va être dans la sixième et septième années, s'il y a lieu.

LA PRÉSIDENTE :

2335 Et vous, est-ce qu'il est question que vous ayez une expansion à Outremont?

M. ANDRÉ TANGUAY :

Actuellement, nous autres, c'est qu'on a voulu disons tout regrouper nos activités sur
2340 le campus. Alors monsieur Rose vous a mentionné tantôt, on était à l'extérieur et on a dû
recentraliser nos activités. Mais ça serait difficile. Ça serait difficile en fin de compte. Si on
peut réécrire l'histoire, peut-être on aurait pris une stratégie autre, mais on a tout centralisé
disons comme tel. Il y a deux pavillons qui ont été construits. Alors disons qu'on en a deux
neufs et il y a un troisième, qui est le pavillon principal, nous sommes après le rénover
2345 présentement. Alors ça serait disons pratiquement 80 % de nos activités seraient à un endroit
et les extensions seraient à l'extérieur.

M. MICHEL ROSE :

2350 Mais il faut se rappeler aussi que Polytechnique ne voulait pas, dans les périodes du
plan directeur du campus, nous avons envisagé de quitter.

LA PRÉSIDENTE :

2355 Ah ! oui?

M. MICHEL ROSE :

Et on ne nous a pas donné l'opportunité de le faire. Alors aujourd'hui les choses
2360 changent mais, là, les investissements importants ont été faits. Et c'était d'ailleurs une
donne du ministère. C'était même une obligation pour nous de rapatrier les gens de

l'extérieur dans les nouveaux pavillons... bien, incluant les espaces qu'on libérait avec nos nouveaux pavillons, il fallait récupérer ces gens-là, parce qu'ils voyaient bien que c'était non fonctionnel pour la taille de notre institution.

2365

M. ANDRÉ TANGUAY :

Et moi, j'ajouterais aussi là-dedans, on a été courtisés aussi disons par les villes à l'extérieur de Montréal pour établir des campus comme tels. Et on nous a fortement recommandé de s'installer sur les sites actuels. Parce qu'on a eu des possibilités de subventions pour aller s'installer à l'extérieur. Et on n'a pas voulu. Et on nous a recommandé de ne pas le faire.

2370

LA PRÉSIDENTE :

2375

D'accord. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Une question concernant – je vais revenir au plan de la Ville de Montréal – donc le Plan de mise en valeur et de protection du Mont-Royal. Dans le plan, il est question d'un programme d'augmentation de biomasse, donc de reboisement et tout ça. Puis dans votre mémoire, vous dites que vous avez certaine difficulté en termes de pouvoir mettre des projets en marche de reboisement étant donné les conditions budgétaires que vous avez.

2385

Est-ce que vous avez... quelle est votre intention à ce niveau-là? Est-ce que vous allez pouvoir être en mesure d'augmenter la biomasse, puis de pouvoir répondre à cette intention-là de la Ville?

2390

M. MICHEL ROSE :

Bien là, je parle encore évidemment pour aussi mes autres collègues de l'Université de Montréal et HEC, mais il faut comprendre que sur ce campus-là – c'est non une critique non plus de la Ville – mais il faut comprendre que nous devons soutenir toutes les infrastructures routières et compagnie, et la municipalité ne considère pas ça dans son réseau, et le gouvernement ne nous finance pas pour ça. Alors incluant nos stationnements, nous devons nous autofinancer pour nos stationnements. Nos voies de circulation, on ne reçoit aucun sou pour les rénover.

2395

2400

Alors quand on arrive au niveau des boisés, oui, on le fait par des initiatives, comme on a fait aussi avec le développement durable et l'aménagement, toutes les espèces qu'on a mises, les espèces indigènes et tout. Si on regarde le secteur E où est le stationnement actuellement, et si vous regardez le plan d'implantation, si un jour on

2405 construisait, qui est l'équivalent du pavillon à l'autre secteur, à l'opposé, il y a beaucoup de place pour faire du reboisement et on aimerait beaucoup ça, nous, le personnel, les étudiants. Parce que c'est un campus.

2410 Donc, c'est sûr que si on construit le secteur à l'est, on va devoir végétaliser davantage ce qui est déjà présent. Mais présentement, on est serré par un stationnement, on manque de place et, si on construit, il est prévu qu'on peut mettre un stationnement intérieur. Ce qui règle le problème. On fait disparaître cette horreur-là et on peut mettre des arbres autour des bâtiments et d'une façon assez importante lorsqu'on regarde la capacité d'accueil du site.

2415 **M. ANDRÉ TANGUAY :**

2420 Et, minimalement, ce qu'on remet, c'est des arbres qui sont là. On plante exactement la même quantité d'arbres et ce qu'on fait, on enlève du pavage et on met disons une bâtisse avec des stationnements souterrains. Donc, au niveau des espaces verts, il y en a plus qu'avant.

LA PRÉSIDENTE :

2425 Puis au niveau du concept même de la Coulée verte, est-ce que vous pensez être capable de récupérer...

M. MICHEL ROSE :

2430 Elle le serait davantage si on construit à E. Parce que si je mets les stationnements extérieurs à l'intérieur, et quand on voit le plan, le pavillon est plus à l'ouest présentement, ce qui veut dire qu'on dégagerait l'est qui est là, qui est présentement la Coulée verte, et donc il y aurait encore une Coulée verte plus large si on rajoute tous les arbres qui sont prévus au plan. Et c'est ce qui est demandé. Puis d'ailleurs, ça serait à notre avantage d'avoir des arbres parce que c'est plus accueillant aussi. C'est un milieu plus favorable.

2435

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Burton?

2440 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

J'avais juste une question. Votre plan de développement, il est établi sur quelle période? Vous référez à votre plan de développement.

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

Le plan directeur.

2450 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Votre plan directeur de Polytechnique, il va jusqu'à quand?

M. MICHEL ROSE :

2455 Le plan directeur de Polytechnique en 2000 était sur un horizon de cinq ans pour nos besoins.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2460 On est en 2008.

M. MICHEL ROSE :

C'est ça. Il n'y en a pas un présentement.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie infiniment, Monsieur Rose, Monsieur Tanguay. Merci beaucoup.

2470 **M. MICHEL ROSE :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2475

Nous entendons maintenant monsieur Michael Shafter. Good evening, Mister Shafter.

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2480

Definitely good evening. I came here this evening with three propositions, but I realize that no matter what I said, it would have no meaning. There are a lot of people here and good organizations and groups that have made proposals and possibly, no matter how good their proposals are, they may have no meaning.

2485

There seems to be something that is missing. When we talk about the mountain, we

should not just be talking about the environment, and the beauty, and the focal point of that mountain, but how it works together with people.

2490 When I look around this room, I see the same fifty faces that I have seen before. Somewhere in Montreal is 2,000,000 people and there is another 2,000,000 in the environment outside of Montreal.

2495 Somehow, if we have had difficulty on the mountain before, it is because generally we have not instilled the passion in them. Certainly, Les Amis de la Montagne has done a wonderful job trying to educate people, making them understand, giving them some reason for passion. But you may hit 1,000, you may hit 2,000. You have not really gotten to the core of it.

2500 Things are changing in Montreal. The big issues in Montreal are the environment and culture, culture not only for the major diversity of our ethnic background, but culture for performing arts, for creative arts.

2505 Tremblay is having a good time. Everybody loves that stuff. They love culture. It means something to them. They have even access to it. We have got to market it. We have got to publicize it. Whether it is on buses or advertising literature, we have to come up with creative thinking for instilling that passion.

2510 I came here this evening at a disadvantage. Everybody here is quite astute about the mountain. I, a little less so, except some of the things that I have seen. And along the way, I could tell you about this and if I am wrong, certainly call me out on it.

2515 I asked my daughter, as you know, who is a photographer in San Francisco at the University of Arts, to come up with some beautiful photos of trees. I figured that may instill a little passion. And she took some pictures and she says, «Dad, this stuff is flat. It doesn't work.» She went, she got a couple of students, one of which is a ballet dancer and one of which is a modern style dancer, and she took pictures of them imitating the trees as if they were molded to the trees. All of a sudden art had meaning and all of a sudden the trees were more beautiful.

2520 I showed them to you. I certainly left them out in the hallway for everybody to see and certainly you could see it. Maybe that is just one basic idea and there is many more.

2525 Yeah, we can be creative, we can spin it. And if the first thought that comes to your mind makes any sense, then it is the real thing, because it will make sense to anybody.

 I would also like to congratulate this organization, Office de consultation publique de Montréal, and the necessity of it, the necessity not only to stir a controversy, but to give

2530 both sides an opportunity to talk, whether the developers or the public. But every time that something changes with the development, it should be opened up again. It should not just be one time. We must analyze it again. People must always be involved. And I wish you luck and I wish this organization luck and I will give you an example of it.

2535 There is a success story in Montreal and it is right outside this window. It takes places on McGill College Avenue. It could not have taken place unless the City, the public and developers came to a fair and appropriate compromise.

2540 If you look outside this window, you will realize that all the beautiful architecture that we have on McGill College is like a beautiful Champs Élysées, with a beautiful view of the mountain leading right up to wroughted gates, plus Montreal Trust that started it was a highly successful project and it spawned many others. It is the focal point of what takes place in Montreal, in downtown Montreal, and we certainly should be proud of it.

2545 At the same time, you may have Peel Avenue where they want to open up the... up near the mountain, they want to open up a southern entrance there. Certainly it should be a heritage entrance. It should be an entrance that has magnificent bronze candelabras on either side as leading up, because all the buildings in the area are heritage. We are fortunate that they all belong to McGill University and they have been preserved. And that is a beautiful view of the mountain.

2550 My first proposition. Any questions or...

THE PRESIDENT :

2555 Well, I would like to tell you something regarding passion. And you may agree with me or not, but I just wanted to give you the information. We issued a questionnaire for the Montrealers, you know, the public, and we asked Montrealers to respond, to answer the questions.

2560 And we thought we would have a couple of hundreds answers and, in our dreams, we thought we could have a thousand questionnaires answered. And I will tell you that, tonight, there is 2,600 questionnaires filled up by Montrealers. And one Montrealer answering the questionnaire out of three is commenting, not only checking out questions, putting an «X» in the right square, but also suggesting things.

2565 So, I think that outside there are a lot of people that are concerned by what we will do with the mountain, how we will protect it, what vision we will have with respect to the protection and the mise en valeur de la montagne. And those people we have here, those persons, are of you who are here tonight, well, you are concerned citizens, but also
2570 somewhere outside you are not alone. There is a lot of people that are also concerned.

Is this what you call passion? I do not know.

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2575

Yes, yes.

THE PRESIDENT :

2580

Somewhere I would say «yes». This is the first time. And I have been in the consultation business or activity, if we can say that, for years now, more than 25 years. And I would say this is the first time I see this type of answers coming from le grand public, more than... well, maybe at the end of week, we will be up to 3,000 questionnaires filled up by citizens, des citoyens de Montréal.

2585

Mr. MICHAEL SHAFTER :

You are on the right track. Let me do one better for you. It will have to do with the government, the City doing for us and getting the ball rolling on passion.

2590

You are a very good looking woman, Louise Roy. You have curb appeal. There are other women in this city, Helen Fotopoulos, Isabelle Hudon from the Board of Trade, Catherine Sévigny who is involved with culture in the lower end at the city in Quartier des Spectacles, Christine St-Pierre, Cultural Minister, they all have something in common. I would like to see a picture taken of three of them up on the mountain... the four of them, the five of them, up on the mountain with a bevy of multi-cultural ethnic children all around them, of every race and background. And what you are doing is you are planting a tree on the mountain and the caption is, «Your families are a family» or «Together with your family, plant a tree», something that gets the ball rolling.

2595

2600

Then, you go into the field. You go to the schools, the children that we live for and the «raison d'être» we are here. And you ask them to submit a theme that reflects the mountain or the city, something better than the tacky «I love New York», and our adults, and our senior citizens, a little contest. They are going to come up with a great slogan and certainly you can post that on the mountain just to energize people.

2605

There must be a way that we take care of the city, that we have so much pride in the city that we walk down the street and we want to pick up the paper there, that we want to do good things for everybody, for people, that there are such great organizations in Montreal, such as Sun Youth, and Dans la Rue, and Sally Anne. And they all can reflect the goodness of the mountain as much as the mountain can reflect them.

2610

We can advertise it. We can think of great ideas and we can just do it. And I will get to that in a moment, I will just continue with this.

2615

THE PRESIDENT :

Yes.

2620

Mr. MICHAEL SHAFTER :

I just mentioned Christine St-Pierre. She is a great lady. However, my first proposition is the power and influence of the Quebec Cultural Minister on the mountain should be reduced.

2625

We presently have a good balanced management team made up, I believe, of Helen Fotopoulos, Mayor of Le Plateau, municipal executive responsible for Mount Royal who has the credibility and knowledge, is always nearby to take a hands on approach and has the support of environmental and botanical advisors.

2630

The five borough mayors who touch the mountain can submit suggestions or requests concerning the area where their borough touches the mountain. And the Friends of the Mountain organization will always be there for education, good thought and moral suasion. We have got a good team. We do not need more bureaucracy.

2635

I will step back a bit and give you an idea of some of the errors that I have seen in the past and why too much political influence from the Quebec government is not good.

2640

The first project was the Oratoire St-Joseph which was sanctioned by the previous Cultural Minister Line Beauchamp. It was an environmental disaster. What transpired was the cutting down of a 158 healthy mature trees, the destruction of a four-block treed parkway for infrastructure roads and parking, and a wide elevated access road climbing through the northwest face of Mount Royal. If this happened today, everybody would say, «It is a sacrilege.»

2645

It would appear today that all was not necessary. However, all those trees that were cut were necessary to filter the air for a healthy environment. If you pass by today, you will see many other trees have died from root exposure and soil erosion. How could this have happened?

2650

I am going to temper this statement by saying again that Les Amis de la Montagne is a wonderful organization and they are necessary, but why did Les Amis de la Montagne lend its credible support to this project?

2655

When the trees started coming down in such large numbers, the City was horrified. Mayor Helen Fotopoulos immediately said, «Never again», and implemented strict tree-

cutting bylaws on Le Plateau.

2660 An analogy can be made — let's call it a passionate analogy — of a boy who goes to see his doctor. The doctor says, «I have good news and bad news. We have to amputate your leg, but don't worry, we'll give you a new wooden one.»

2665 When you cut down 158 trees and you say, «Hey! We'll plant other ones», certainly they will not mature for 100 years. Certainly something is missing. You are making it a matter of convenience, «They are in the way, get rid of them. We will come up with a palatable explanation why it can be done. It is so often done, I'll explain it again.»

2670 At the same time, we saw the Côte-des-Neiges cemetery on the west side of Mount Royal facing Côte-des-Neiges. They built multi-story condos for crypts. That is wealthy families could buy a level or a space instead of interning their families in the ground.

McGill football stadium encroaches on the mountain. Permission is given to cut trees and plant others, a usual scenario.

2675 Cultural Minister Line Beauchamp exits the position and ironically becomes the Quebec Environment Minister in charge of trees.

2680 A few years previous, the City gives a slice of Mount Royal to the Royal Victoria Hospital just east of the Peel Street mountain entrance.

2685 Is it over? Is there still more to come whenever an organization, developer or institution demands it of the provincial government? We must watch closely the developments at Montreal General Hospital, watch if and when Royal Victoria Hospital or the Neurological ceases to be or to function as is. And the use of this most significant part of the mountain is in question.

2690 As we talk, the Villa-Maria is being carved up for housing and the now empty Marianopolis and land looks awfully inviting adjacent the forested area that has already recently become million-dollar homes. Will a developer request the empty Shriner Hospital be built higher with support of a lobbyist who states that this height will not block the view of the mountain as it is not higher than the Montreal General Hospital across the street? Any questions?

2695 **Mr. JEAN BURTON, Commissioner :**

Only one question about your proposal number 3 regarding a barge on Beaver Lake.

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2700 I haven't gotten there yet, sir.

Mr. JEAN BURTON, Commissioner :

2705 Oh! You're not there yet?

Mr. MICHAEL SHAFTER :

I would rather call it a platform.

2710 **Mr. JEAN BURTON, Commissioner :**

Oh! A platform, okay. I was just wondering, to your understanding, should the old area, the park and the Mount Royal as a whole be more opened to cultural activities than it is at the time being?

2715

Mr. MICHAEL SHAFTER :

Absolutely.

2720 **Mr. JEAN BURTON, Commissioner :**

I believe it. I knew that this is what you were to answer.

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2725

And that is the passion.

Mr. JEAN BURTON, Commissioner :

2730 And would there be any constraints on the number of people involved, or the noise aspect, or whatever, or just leave it opened without any limits to cultural activities?

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2735

I will answer that question by telling you what you were thinking right now, that too many people on the mountain may spoil the ecology of the mountain. That mountain is for everybody to enjoy. It is their privilege, their right.

We should be attracting more people to the mountain, but educating them to take

2740 care of it, to enjoy it. There are many ethnic families and immigrant families that do not have
the money to go up North or to go on vacation. Their respite is this mountain. They go out as
a family and they want to enjoy it.

2745 There are many cultural communities that want to express themselves in the
performing arts or the creative arts. As you talk about that platform, yes, we should have
dance, and music, and reflection, and plays, and things that bring all the people together in
Montreal, because Bouchard-Taylor was far off the mark. This city is together. They are a
great community. So, we should support them.

2750 **THE PRESIDENT :**

Thank you.

2755 **Mr. MICHAEL SHAFTER :**

I have a love affair with Sun Youth. Sun Youth has done such great stuff in Montreal
for people. I think that everybody in this room supports Sun Youth. They give their time or
they give their funds. They can educate their children, that you go and you help out there,
and you learn how to give to the community. It is time that we supported them. And by
2760 supporting them, we can reflect that passion both ways and certainly every other organization
that is good socially, but I am talking of Sun Youth.

Sun Youth organizes competitive sports. That was their original «raison d'être». Many
youths come from broken or one-parent families. They learn independence and leadership
2765 skills while playing football and soccer in highly organized leagues with the best of the
equipment that is donated to Sun Youth.

The Sun Youth organization has for a long time made good use of Fletchers field for
this purpose. They wish to install a small scoreboard on the east side of Park Avenue away
2770 from the mountain, next to the south side of the tennis courts.

This scoreboard will not block the view of the mountain as it will be installed at an
angle exposing the eight-inch side of the frame when viewed from the mountain or Esplanade
Avenue. It will be green in color and esthetically pleasing amongst the group of trees that
2775 blend in with the surroundings. Please, permit this most esteemed organization permission to
install it.

They are important with people. They do not understand bureaucracy. Take them by
the hand. Sid Stevens or Earl De La Perralle will be happy to meet with anybody from the
2780 mountain to show them exactly what they want to do. And then, once in place, certainly we
could say, «This is Mount Royal. This is Les Amis de la Montagne, thank you.»

2785 I have submitted sizes of the scoreboard, information on the scoreboard and, for the exact location, you could meet with Sid or Earl. Take them by the hand. Walk them through the bureaucracy. Five years ago, somebody said «no» to them and they did not pursue it anymore, but it is missing. If those kids want to be inspired by the sport to do better and attain better, they want the professionalism that a very discrete sign can provide.

2790 Proposition 3. As I mentioned, the mountain is the focal point of Montreal and, as already been mentioned, I was proposing something to bring performing arts and creative arts, well, basically culture to the mountain. I guess that is why the Cultural Minister is on the mountain.

2795 We have different Franco, Anglo, Allo cultures and the rich heritage of each is reflected in our performing arts of theater, music and dance. Mayor Gérald Tremblay, our man of culture, wishes to attract patrons of the arts from all over North America and the world.

2800 My suggestion is to float a semi-closed platform on Beaver Lake to be used as a performance stage in the summer and fall months. This in no way would affect the environment of the mountain. It would enhance the passion of all Montrealers to enjoy and respect the mountain.

2805 For culture, we want to in the future refer to Mount Royal as «quartier de la belle montagne». Christine St-Pierre and Tremblay coined the phrase «Quartier des spectacles». No sooner was that done, then the foot of Park Avenue, Mile-End, was coined as «Quartier des artistes».

2810 We are talking now of maybe thirty more «quartiers» of music, dance, puppetry, galleries. Each borough reflects the important arts of their community. And certainly the Board of Trade and Mr. Lapointe can spin these «quartiers» and the «quartier» on the mountain is a very important one.

THE PRESIDENT :

2815 I have to stop you, Mr. Shafter. It has been thirty minutes we have been talking together and Madam Gould is still waiting. So, I think you just ended your presentation?

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2820 Yes.

THE PRESIDENT :

2825 So, I just want to thank you very much for your contribution and also for answering our questions. And so I want also to tell you that we will take into great account what you proposed. And also the way you said it, we appreciated the passion you put into your contribution tonight as well as your contribution itself.

Mr. MICHAEL SHAFTER :

2830 Thank you. Work with Sun Youth and all your dreams will come through. Everything that you want for the mountain will be the inspiration for that passion.

THE PRESIDENT :

2835 Thank you very much, Mr. Shafter.

LA PRÉSIDENTE :

2840 Madame Nina Gould du Comité pour la protection du patrimoine de l'Île des Soeurs. Bonsoir, Madame Gould. Vous êtes notre dernière intervenante mais très importante.

Mme NINA GOULD :

2845 Bonsoir! Je suis Nina Gould du Comité pour la protection du patrimoine Île-des-Sœurs et ce comité patrimoine est un organisme à but non lucratif incorporé, formé entièrement de bénévoles. Il est voué depuis 1998 à la conservation du patrimoine naturel, par exemple le boisé de l'Île-des-Sœurs, ou Domaine Saint-Paul, et architectural, quartier Structures métropolitaines, station service Mies van der Rohe.

2850

Je commence ici. Alors dans le but de protéger le patrimoine de l'Île-des-Sœurs, le Comité pour la protection du patrimoine Île-des-Sœurs a cherché l'appui des Amis de la montagne et d'Héritage Montréal. En 2005, il a déposé au Conseil du patrimoine de Montréal une demande d'avis pour protéger les vues depuis le mont Royal sur le paysage des rapides.

2855

En 2008, la Ville de Montréal annonce l'ajout de cinquante-cinq nouvelles vues protégées selon le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le Document complémentaire au Plan d'urbanisme. Ensemble, nous protégerons notre patrimoine.

2860

Nous croyons que le projet du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal devra permettre aux générations à venir de maintenir le caractère champêtre du parc

d'Olmsted et de préserver la grande perspective sur le fleuve vers les rapides depuis et vers le mont Royal.

2865

Quant aux points de vue et perspectives, nouvelles vues incluses, il nous apparaît que le développement projeté sur la pointe sud de l'Île-des-Soeurs pourrait affecter cinq vues d'intérêt depuis le belvédère Kondiaronk, donc le chalet, le belvédère Roslyn, le belvédère du parc Summit vers le sud, l'intersection Cedar et Côte-des-Neiges et enfin le parc King-George.

2870

La construction dans la pointe sud de l'Île-des-Soeurs se poursuit à une vitesse accélérée. Quatre tours d'habitation sont déjà visibles depuis le mont Royal et deux autres sont en construction au même endroit. Six nouvelles tours de vingt-cinq étages y sont aussi prévues. Cet ensemble de multiples tours représente un développement dépassé et non durable. Montréal doit fixer un maximum de six étages pour protéger les vues du mont Royal.

2875

Nos préoccupations en particulier. L'arrondissement de Verdun évalue les projets immobiliers au cas par cas. Il n'a pas les moyens requis pour évaluer l'impact sur l'identité ou la beauté de Montréal, désignée ville de design par l'UNESCO. Les municipalités/arrondissements doivent être encadrés par une réglementation officielle et claire pour protéger les vues du mont Royal.

2880

Commentaires. Le Plan d'urbanisme de Montréal 2005 avec son document supplémentaire sur les vues patrimoniales est un contrat social conclu par les élus au nom des citoyens actuels et futurs. De même les politiques montréalaises, telles Plan stratégique de développement durable de Montréal, Politique du patrimoine, Politique de protection des milieux naturels de Montréal, Réseau bleu de Montréal, ainsi de suite doivent renforcer les orientations du Plan d'urbanisme.

2885

2890

Aujourd'hui, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal vient s'ajouter à ces politiques. Devant l'urgence de conserver la grande perspective sur le fleuve vers les rapides depuis et vers le mont Royal, je vous pose les questions suivantes :

2895

1. Quelles seront les mesures adoptées par la Ville de Montréal pour protéger les vues menacées? Ces mesures sont-elles claires et faciles à implanter?

2. Quelle sera la hauteur maximale permise dans la pointe sud de l'île face aux rapides afin de protéger la grande perspective depuis le mont Royal?

2900

3. Vu que les arrondissements ont l'obligation de respecter ces vues, quelles seront les conséquences en cas de non-respect?

LA PRÉSIDENTE :

2905

Merci beaucoup, Madame Gould. Monsieur Dériger va vous poser la première question.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2910

Bonsoir ! En fait, la question, c'est principalement sur les préoccupations qui sont liées au projet. Vous vous souvenez de fait que les municipalités, les arrondissements doivent être encadrés par une réglementation officielle. Si je comprends bien votre point, c'est qu'on a discuté dans les ateliers, dans les séances précédentes que ce qui était proposé actuellement par la Ville, ce sont des critères et non pas des règlements ou des normes sévères ou strictes sur les hauteurs ou sur les densités.

2915

Est-ce qu'on comprend que par votre préoccupation, ce que vous souhaitez, c'est une réglementation qui fixerait des normes, des hauteurs et non pas des critères.

2920

Mme NINA GOULD :

C'est ça. Bien, les critères, c'est comme des règlements souples et j'ai bien compris que l'Université de Montréal, l'École Polytechnique cherchent une réglementation souple. Quand on a une réglementation souple, ce n'est pas clair, ce n'est pas officiel et c'est pour les hors-la-loi. Et vous avez fait un travail incroyable mais il n'y a pas de dents. Il n'y a pas quelque chose qui nous accroche. Et je crois que ça va finir par... ça restera sur les échelles dans les bibliothèques, à moins de nous donner l'espoir d'un encadrement officiel. Vous comprenez ce que je veux dire?

2925

2930

Il faut vraiment, vraiment parler... quand on parle des cônes pour les vues en particulier, vous connaissez peut-être Cézanne. Il y a le Mont Sainte-Victoire et aujourd'hui, plus de cent ans après la création de l'œuvre de Cézanne, on peut voir le paysage du Mont Sainte-Victoire. Aujourd'hui. Et peut-être les fermes sont devenues en réalité des maisons chichi et ils se sont adaptés à nos jours. Cependant, le paysage est respecté et les gens ont des règlements à suivre, et il faut donc être conformes à la réglementation qui dit exactement ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire.

2935

Alors pour la coupe des arbres, c'est toujours cela. Nous avons eu plein, plein de dérogations à l'Île-des-Soeurs et, bon : « Madame Gould, c'est parce que ceci » ou bien, c'est des échanges de terrain pour rapetisser le bois riverain. Et qu'est-ce que le promoteur donne? Il va donner des terrains sous le pont Champlain. Mais ça, c'est pas écologique. Donc il y a toujours, toujours des compromis trop souples et je crois que l'impact cumulatif de ces petites décisions faites par des petites gens en conseil ou dans les CCU ou dans les CHN, il y a le Conseil des habitats naturels, et qui se contredisent même.

2940

2945

Le Comité consultatif d'urbanisme et le Comité pour les habitats naturels ne se parlent pas. Et puis les gens des habitats naturels disent : « O.K. on veut des pistes piétonnières en terre battue » puis les autres décident tout seuls, sans consulter l'autre groupe de l'asphalter.

2950 C'est toujours comme ça. C'est très compliqué. Il faut avoir un livret de réglementation vraiment qui est facile à lire, avec des règlements faciles à comprendre et faciles à implanter. C'est de rigueur, vraiment.

LA PRÉSIDENTE :

2955

Vous avez vu, Madame Gould, que le plan identifie cent quatre vues.

Mme NINA GOULD :

2960

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2965 Est-ce que vous suggérez que les cent quatre vues soient protégées par des normes? Ou qu'il y ait des normes qui fassent en sorte qu'on puisse protéger toutes les vues. Je vous pose la question parce que quelqu'un d'autre...

Mme NINA GOULD :

2970

Je crois qu'il y a quand même des vues de priorité. Évidemment, vous avez peut-être une liste mais je crois que, étant donné que les rapides, c'est la raison d'être de Montréal, les rapides ont fait l'arrêt des bateaux et puis, à ce moment-là, c'est un point identitaire pour la Ville. Non seulement la vue par ce quartier sur les rapides et aussi Champlain. Donc, c'est quand même l'origine de Ville-Marie et le mont Royal. Donc, c'est un paysage identitaire et dans ce cas-là, aujourd'hui, on vient d'avoir le Jour de la Terre et puis il y a une autre façon de voir les choses.

2975

Vous avez vu le travail de monsieur Ferrandez et, ça aussi, c'est de mettre le monde à l'envers. Et ce qui m'a plu le plus dans ça, il y a une chose qui m'a frappée beaucoup, c'est qu'il y avait une rue, un chemin écolo de sept mètres et l'autre était une rue municipale de quinze mètres. Et c'est ça, c'est de mettre le monde à l'envers vraiment.

2980

Et il n'est pas nécessaire de faire une muraille. Ce n'est pas nécessaire. Ce n'est pas obligatoire de faire une muraille de tours d'habitations comme en Floride peut-être. Si on voulait reproduire la Floride ou bien la Costa Del Sol, où le monde entier a des tours d'habitation, il y a des possibilités de regarder le développement du quartier des Structures métropolitaines où ils ont une construction très, très dense, une occupation du sol très

2985

dense, mais avec des blocs d'appartements de trois étages et de quatre étages et six étages.

2990 Alors c'est pour ça que nous demandons de ne pas stopper le développement mais de faire un meilleur développement et un développement du XXI^e siècle. Et on a les meilleurs cerveaux ici à Montréal. Ce n'est pas croyable les gens qu'on a. J'ai vu les possibilités dans la Gazette sur le projet de Griffintown, par exemple. Ça aussi, de convertir l'eau des robinets pour faire la chasse d'eau des toilettes, bon, c'est possible.

2995 Et puis, la technologie, nous on l'ignore. Moi, je ne suis pas dans le métier mais je vois, à tous les jours, il y a des choses qui se font différemment pour faire un monde durable, pour faire un développement durable. Et vu que Montréal a eu un petit délai et on n'a pas eu beaucoup de développement pendant plus d'une trentaine d'années, tout à coup, il y a des projets énormes, des mégaprojets et puis ça menace le caractère de Montréal, ça menace la
3000 beauté de Montréal, et les propositions ont l'air de ne pas être dans le vent pour disons aborder la nouvelle façon de voir la planète. C'est ça le problème. On est encore dans les années 50, sauf qu'on est en l'an 2008 et puis il y a certaines choses qui ne sont plus acceptables.

3005 Par exemple, vous savez bien que le Saint-Laurent, ça fait le corridor migratoire de l'Amérique du Nord, à l'est de l'Amérique du Nord. Alors, en protégeant, on dirait : « Ah! c'est une petite chose, une vue sur le fleuve Saint-Laurent vers les rapides » mais en effet, c'est une chose énorme parce qu'il y a des retombées pour la biodiversité, pour les oiseaux migrateurs qui sont gérés par le fédéral, par exemple, et puis le ministère de l'Environnement
3010 ici a dit : « On peut rien faire pour ça, Madame. Les tours, c'est des tours et puis on peut rien faire, c'est fédéral. »

Alors, vous, avec la vue, si vous protégez la vue, vous protégez en même temps le corridor migratoire. Vous protégez un paysage jusqu'à Sainte-Catherine au récréoparc. Et
3015 puis le héron, le refuge fédéral qui est là, les rapides eux-mêmes restaurés par Héritage Laurentien avec la Ville de LaSalle, c'est superbe. Si vous allez là en hiver, c'est incroyable!

Et permettez-moi, je vous ai envoyé le plan des tours, les tours qu'on ne verra pas du Chalet, par exemple, seraient les Club Marin, parce que le Club Marin, c'est dans les rives
3020 nord, et quand on a une vue de loin, le cône qui fait comme ça, on ne le voit pas contre l'île, la pointe sud. Tandis que les quatre sommets, les deux bâtiments de Vistal qui sont en train de se faire présentement, là, ça, vous voyez, ça se détache et ça fait des doigts sur le fond bleu du fleuve. Et les six autres à venir, ça aussi il faut décider. Il faut décider, parce que c'est une tour à la fois.

3025 Si vous appelez monsieur Trudel demain, il va vous dire : « Mais non, il n'y a pas de

3030 tour à venir » parce que ce n'est pas encore approuvé. Et c'est approuvé disons en principe pour Montréal, réalisé et imaginé, et ils ont même voulu faire neuf tours dans le temps, ensuite ils ont réduit à cinq tours et puis, trois mois plus tard, après les vacances d'été, ils ont remonté à six tours. Donc vous voyez, il y a beaucoup de flexibilité là. Ils changent le zonage, la réglementation continuellement. Il y a des demandes des promoteurs, tout le temps ça change.

3035 Donc c'est le moment juste. Vous avez ici un moment inouï, inestimable et unique. Et puis monsieur parle de passion. Ce n'est pas passion, c'est espoir. Moi, j'ai quatre enfants. Ils sont âgés de 35 ans à 22 ans, dont deux ont fait l'école de l'environnement à McGill. Et puis ils sont découragés. Ils sont découragés. Sauf il y en a un qui va faire sa maîtrise maintenant en aménagement urbain, quoi, et urbanisme. Parce qu'il m'a vue pendant dix ans me casser la tête. Mais maintenant, il y a une petite lueur ici et c'est ça qui
3040 m'a motivée. Et votre chaleureux accueil aussi de monsieur Major, c'est un privilège de vous voir. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3045 C'est nous qui vous remercions, Madame Gould.

Mme NINA GOULD :

3050 Alors je vous donne une copie signée et bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Bonsoir. Je pense qu'on a très bien compris votre message.

3055 **Mme NINA GOULD :**

Vous avez des questions? Ça va, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3060 Je pense qu'on va s'arrêter là. Votre message est très clair et avec les cartes, on est en plus capables de tout localiser. Alors, madame Gould aura été notre dernière intervenante pour ce soir. Nous continuons demain soir, si vous voulez nous suivre, nous serons ici à 7 h. Merci de votre présence. Merci de vos contributions.

3065 *****

3070

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3075

LISE MAISONNEUVE, s. o.